

5650993

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/12/2020
Retour Préfecture : 18/12/2020



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 5 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 5 novembre 2020

1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.....	5
2 - DELEGATIONS DE VOTE.....	6
3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	6
4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	6
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	12
6 - ACTUALISATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE.	12
7 - CABINET DU PRESIDENT. COLLABORATEURS DE CABINET. EFFECTIF.	12
8 - COMITE DE BASSIN ARTOIS PICARDIE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....	13
9 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE.	13
10 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. DESIGNATION DES MEMBRES.	13
11 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. DESIGNATION DE REPRESENTANTS... 	14
12 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2021.....	15
13 - MANDAT POUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT BOREALIA 2 CONFIE A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N° 1.....	15
14 - NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES. PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE COUTOT- ROEHRIG. CONVENTION.....	17
15 - QUAI DE L'INNOVATION. ASSOCIATION GROUPE SUP DE Co. OCCUPATION DE LOCAUX AU NIVEAU R+4. BAIL CIVIL.	17
16 - 4^E DECHETTERIE. EAU POTABLE. CONSTITUTION DE SERVITUDE.	18
17 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2020.	18
18 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS (CSCF) AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.	27
19 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ECOPOLIS ET DECHETS MENAGERS. ADMISSIONS EN NON-VALEUR PROPOSEES PAR LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.....	28
20 - BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ADMISSIONS EN NON-VALEUR PROPOSEES PAR LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.	28
21 - RIVERY. AMIENS. AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC ET DE LA RUE ROGER ONFRAY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	29
22 - SALOUËL. COMMERCE CARREFOUR MARKET ROUTE DE ROUEN. INDEMNISATION AMIABLE EN REPARATION DE PREJUDICES SUBIS SUITE AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.....	30
23 - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE. ANNEE 2020.	30
24 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2021. CONVENTION.	30

25 - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE VOLET PREVOYANCE. CHOIX DU PRESTATAIRE. CONVENTION.....	31
26 - INDEMNISATION ASSISTANCE A AGENT. DOSSIER A 19.07.26 P.	31
27 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA GARE ROUTIERE D'AMIENS. ANNEE 2021.....	32
28 - AMIENS. PROGRAMME INTERREG 2 MERS. STRATEGIE D'ECLAIRAGE PUBLIC BAS CARBONE. ÉCLAIRAGE AVENUE DE L'EUROPE. PROLONGATION.	32
29 - AMIENS. REQUALIFICATION DE L'ECHANGEUR NORD ENTRE LES RN25 ET RN1. CREATION D'UNE VOIE VERTE EN RIVE OUEST. AVENANT N° 1.	33
30 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. HELLO WATT. CONVENTIONS.	34
31 - ENTREPRISE SAS YNSECT. AIDES A L'IMPLANTATION D'UNE USINE D'ELEVAGE YNFARM. ENTREPRISE SAS YNSECT. CONVENTIONS.	36
32 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. ADIE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.	39
33 - BGE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.	41
37 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE. ANNEE 2020. CONVENTION.	41
35 - PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES. PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE PRET RELANCE. CONVENTIONS.....	41
34 - SOCIETE BIOAMIENS. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACQUISITION D'UN AUTOMATE GENEXPERT IV (DIAGNOSTIC COVID-19).	42
36 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE. FOIRE EXPOSITION DE PICARDIE 2020.....	43
38 - ESIEE AMIENS. INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE. FUSION. CONTINUE DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX. CONVENTION.	43
39 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. ÉTATS DESCRIPTIFS DE DIVISIONS EN VOLUME.....	45
40 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION QUADRIpartite ENTRE LA PREFECTURE DE LA SOMME, LE DEPARTEMENT DE LA SOMME, AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS.	45
41 - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026.	46
42 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020. SUBVENTION DE L'ÉTAT. CONVENTION.	47
43 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS 2021-2022.	49
44 - AMIENS. COLLEGE ROSA PARKS. DISPOSITIF ORCHESTRE AU COLLEGE. CONVENTION PLURIANNUELLE 2019-2022.....	51
45 - ASSOCIATION LE TAS DE SABLE – CHES PANSES VERTES. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019/2022.	52
46 - ÉTOUVIE. ASSIETTE FONCIERE NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DU SECTEUR OUEST. ACQUISITION.....	52
47 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE CAP SAMARO SAS SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2018.....	53
48 - GRATTEPANCHE. SAINT SAUFLIEU. ALIMENTATION EN EAU POTABLE. ACHAT D'EAU AUPRES DU SIAEP D'ORESMAUX. CONVENTION.....	53
49 - SEUX. GESTION POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE. SIAEP DU SAINT LANDON. CONVENTION.	53
50 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2018.....	54

51 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS. ANNEE 2018. 55

52 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PROGRAMME GLOBAL D'ACTION EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION. 55

53 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU AVEC LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N°2..... 56

54 - AMIENS. CAMPING COMMUNAUTAIRE DU PARC DES CYGNES. PROJET DE DEVELOPPEMENT ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME..... 56

La séance est ouverte à 18 h 08.

M. GEST : Bonjour. Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Mes chers collègues, je vais ouvrir la séance. La séance est ouverte.

J'ai longtemps hésité avant de me décider à prononcer les mots qui vont suivre, en ce début de séance. Et puis, je me suis dit que nous ne pouvions pas avoir, ce soir, une pensée pour Samuel, Vincent, Simone, Nadine et Nicolas, décapités, assassinés ou blessés sauvagement au point d'être encore dans un état grave aujourd'hui. Même s'il ne semble plus y avoir de limite dans la sauvagerie, ces attentats complètent une liste déjà trop longue.

Chaque fois, le scandale nous enjoint de faire quelque chose, mais faire quoi ?

Beaucoup de mots, beaucoup d'incantations, beaucoup de marches blanches sans doute utiles pour contribuer à faire le deuil, certainement nécessaires pour dépasser l'horreur qui nous a saisis, mais tellement insuffisants. On a surtout l'impression d'éternelles redites après chaque attentat. Nous avons saturé notre espace symbolique. Tout a été dit, souvent fort bien. Pour autant, on n'imagine pas de ne rien dire parce que le silence vaudrait complicité, surtout venant de responsables politiques.

On ne peut s'empêcher de crier qu'aucun Dieu ne pourrait se réjouir qu'on assassine, en usurpant son nom, des hommes et des femmes priant dans un lieu de culte ou un enseignant transmettant son attachement à la liberté de penser.

Ne serait-ce pas parce qu'on ne sait pas quoi faire qu'on s'oblige à dire ? Alors, prenons garde : la parole est forte quand elle est rare et à l'origine d'une dynamique. Nous sommes en droit de voir le verbe s'inscrire dans l'action en faisant cesser d'abord tout clientélisme à des fins électorales, ainsi que de fausses paix civiles.

J'entends souvent objecter qu'il faut respecter l'État de droit, quelle évidence ! Mais puisque chacun semble convenir que l'islamisme radical nous a déclaré la guerre, comment peut-on oublier que l'État de droit, dans de telles circonstances, doit être évolutif ? Qu'il doit être respecté, mais aussi se faire respecter sur le territoire pour mettre hors d'état de nuire les terroristes et les dissuader de commettre d'autres attentats. C'est ainsi et ainsi seulement que la République retrouvera sa véritable nature de la chose publique fondée sur le bien commun et que la France redeviendra un lieu d'autorité.

Mes chers collègues, je vous demande de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes de ces récents attentats en France et en Autriche.

(Une minute de silence est observée.)

M. GEST : Je vous remercie.

1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER METROPOLITAIN.

M. GEST : Le premier point de l'ordre du jour concerne l'installation d'un conseiller métropolitain. Je vous invite à installer Madame Carole GILSON dans ses fonctions de conseillère métropolitaine suppléante pour la commune de Remiencourt, en remplacement de Monsieur Alain DUCROQUET

qui a démissionné de ses fonctions. Je ne sais si Madame GILSON est là. Où est-elle ? Si elle est... Elle n'est pas là ? Elle est suppléante alors ? Ah ! d'accord, elle est suppléante. Très bien.

DONT ACTE

2 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu les délégations de vote suivantes :

M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
Mme Ingrid GUFFROY	donne pouvoir à	M. Pascal OURDOUILLÉ
M. Olivier JARDÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Mathilde ROY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Juliette DELAHOUSSE	donne pouvoir à	M. Hubert DE JENLIS
M. Christophe METAY	donne pouvoir à	Mme Nathalie VAGNIEZ
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Évelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	Mme Émilie THÉROUIN
Mme Margaux DELÉTRÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT

M. GEST : Y-a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? Non. Je vous remercie.

3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Nous pouvons aborder le point 3. L'ordre du jour appelle donc l'élection du secrétaire et de son adjoint. Je vous propose Monsieur Claude VITRY, que je n'ai... Il est là-bas, très bien. Et Monsieur Thomas LHERMITTE qui l'accepte donc pour remplir ces fonctions.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je voulais tout d'abord vous dire que j'ai décidé, lundi, de modifier le lieu de notre réunion parce qu'évidemment l'épidémie qui continue à frapper notre pays, et le monde entier d'ailleurs, nous a amenés à être, d'une part, en confinement, mais c'est surtout parce que cette épidémie est extrêmement violente en ce moment et je n'ai pas voulu prendre le risque que nous soyons dans une salle trop exiguë, même si je sais bien que le caractère de ce gymnase est tout sauf chaleureux. Mais je regarderai aussi en fonction de l'évolution, qui malheureusement ne s'annonce pas nécessairement favorable, pour que notre séance du mois de décembre se fasse au minimum dans cette salle, voire peut-être en distanciation, comme certains de nos collègues me l'avaient demandé ce soir.

Je vous propose, par ailleurs, de prendre acte du rapport d'observations définitives relatives à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la gestion de l'association "Pictanovo", qui est une association dans le domaine culturel des Hauts-de-France.

Je vous rappelle donc que le prochain conseil métropolitain se réunira le jeudi 17 décembre à 18 heures, le lieu restant à définir.

Les vœux et questions orales seront évoqués en fin de séance comme habituellement.

Vous aurez probablement remarqué que le procès-verbal de notre séance du mois de septembre n'est pas soumis à votre approbation, il n'a pas pu être rédigé suite à un problème technique ; il nous sera communiqué lors de notre prochaine réunion.

Et je vais donner la parole maintenant à Monsieur Jean-Claude RENAUX, vice-président en charge des transports, pour qu'il nous fasse un petit point sur le fonctionnement des transports en commun.

M. RENAUX : Bien. Donc, on l'avait évoqué lors du dernier conseil : je vais faire donc un point sur la fréquentation du réseau dans un premier temps, et ensuite donner quelques éléments nouveaux.

Alors, sur la fréquentation du réseau, dans un premier temps, nous allons voir le comparatif des validations sur les mois de juillet, août, septembre entre 2018, 2019 et 2020. Donc, vous avez les slides qui s'affichent, vous pouvez le voir. Donc, on voit qu'on a (évidemment c'était avant le confinement) une progression de la fréquentation encourageante avec un impact Covid qui s'estompait.

Et donc, si vous regardez les chiffres, notamment de septembre, en comparaison entre 2018 et 2020 ou entre 2019 et 2020 ; entre 2019 et 2020, on a une progression de 4,65 % et sur 2018 + 13,34 %. Évidemment, ce comparatif est fait hors samedis sur lesquels il y a la gratuité et où on ne peut pas évidemment compter.

Si on compare avec la situation dans les autres réseaux grands urbains, on peut constater qu'on a une fréquentation plus dynamique à Amiens par rapport à d'autres agglomérations, toujours évidemment en comparaison, en prenant hors les samedis. Et à Amiens, on avait retrouvé un taux de fréquentation même supérieur à 2019, à septembre 2019, puisqu'on avait atteint 104 %. Et vous voyez, par rapport à d'autres réseaux de France, on est plus que bien placés. Et on avait donc retrouvé une dynamique de fréquentation intéressante.

Je voudrais faire un point également sur l'efficience de la nouvelle gamme tarifaire solidaire, une tarification sociale qu'on a mise en place, et en comparant les validations en fonction des titres, entre l'ancienne gamme tarifaire et puis la nouvelle. Et en comparant donc les validations entre 2018 et 2020, on voit que les usagers qui paient plein tarif sont en nette diminution. On passe de 58,11 % à 32,68 %. Et évidemment, nous avons, en parallèle, une augmentation importante des titres tarif réduit puisqu'ils représentaient 0,77 % en septembre 2018 et qu'ils représentent, là, 9,44 %. Pareil pour les titres gratuits qui passent de 41,12 % avec l'ancien système à 57,88 % avec le nouveau système. Donc, on voit que les objectifs de la tarification sociale ou solidaire, selon ce que l'on veut, est au rendez-vous et propose plus d'équité.

Un point sur les premiers résultats de l'open paiement, l'e-boutique et sur le post-paiement également qui est en œuvre, lui, depuis un an.

Sur l'open paiement, le lancement a été effectué en marche à blanc le 18 août 2020. Nous pouvons dire que nous avons une utilisation très encourageante, puisque nous sommes montés à peu près entre 800 et 1 000 validations / jour à fin septembre. Donc, pour 1,4 % des validations totales et 9 % des validations effectuées par des titres unitaires.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce système, tel qu'il est mis en œuvre à Amiens, constitue une première nationale. C'est le seul réseau en France à avoir d'autres réseaux où on peut payer avec la carte mais c'est le seul qui applique la grille tarifaire. C'est-à-dire qu'avec la même carte bleue, vous prenez plusieurs tickets dans la journée, vous serez de toute façon calé sur le tarif journalier. Dans le mois, vous serez débité de pas plus de 29 €, le prix d'un abonnement. Et ça, c'est une première. C'est un challenge aussi pour les banques et puis pour la société bancaire. On a toujours tendance, en Picardie, le caractère picard est toujours à voir ce qui ne va pas, mais quand on est les meilleurs, il faut le dire également.

Sur l'open paiement, nous avons également la fonction wallet que nous allons déployer fin novembre. C'est en fait la possibilité d'enregistrer sa carte bancaire, certains connaissent déjà le système, sur son téléphone portable et de valider avec son téléphone. Donc, même fonction qu'avec la carte bleue, mais là, avec virtuellement sa carte bancaire enregistrée sur le téléphone. Donc ça, ça doit se déployer. Les essais sont en cours et ça doit se déployer fin novembre.

Alors sur l'open paiement, nous avons quand même, donc c'est quelque chose qui est novateur, qui est suivi de près, il y a un travail qui se fait en liaison avec Keolis et Flowbird, la société informatique qui développe le produit, et puis un agent de la collectivité. Donc quasi quotidiennement, on va dire, on suit les choses. Et on adapte donc l'outil, on regarde comment ça marche, ce qui marche, ce qui ne marche pas, et on a déjà progressé, mais on a encore des progressions à faire sur les temps de réponse en fait dans certaines conditions, mais j'ai les rapports hebdomadaires qui me sont faits et on voit qu'à chaque fois des correctifs sont apportés à l'application et les choses avancent. Encore une fois, c'est quelque chose d'unique. On est regardés beaucoup d'ailleurs avec beaucoup d'attention, on fait l'objet de beaucoup d'attention des autres réseaux, mais globalement franchement le système fonctionne.

Concernant la e-boutique, le lancement a été effectué le 28 août 2020. L'e-boutique permet d'effectuer, à tout moment, depuis son domicile, toutes les démarches, à savoir créer une carte GO, acheter un abonnement mensuel ou annuel, charger ou renouveler un profil, comme on dit. Le profil est le droit qui, après vérification des pièces justificatives pour pouvoir bénéficier de la tarification solidaire, etc., ou de la gratuité, permet de bénéficier donc de l'abonnement.

L'activité de la e-boutique à fin septembre, quelques chiffres. Donc, on est au début, donc achats de titres, on en a eu 228, créations de clients 295, demandes de profil 276, demandes de carte 263, et associations de comptes déjà existants 878. Donc, on voit que c'est un service qui va monter en charge, mais qui répond à une demande sur les modes actuels et ça permet de désengorger et ça permettra de plus en plus de ne plus vivre des files interminables au moment des renouvellements d'abonnements, à la rentrée scolaire notamment.

Concernant le post-paiement, qui lui est en œuvre depuis un peu plus d'un an maintenant, le post-paiement, je rappelle, c'est un contrat chargé sur la carte GO qui permet de voyager librement et de payer uniquement quand on voyage et au meilleur coût, il n'y a pas de frais fixes. Une fois qu'on a la carte, on l'utilise ou on ne l'utilise pas et si on l'utilise, eh bien c'est pareil : on applique la grille tarifaire et on est en post-paiement vers le 5 du mois qui suit, on récapitule les voyages et puis on se cale sur le tarif le plus avantageux, toujours étalé au maximum sur le prix de l'abonnement mensuel (29 €).

En septembre 2020, 5 958 validations ont été effectuées en post-paiement, ce qui représente 3,9 % des validations effectuées par des titres unitaires.

Concernant la fiabilité des bus électriques, celle-ci s'améliore. Donc, vous pouvez le voir sur le graphique, sur les taux de panne pour 10 000 kilomètres. Vous avez, sur la ligne en pointillé du bas, les objectifs du contrat de délégation qui fixent un taux de 1,8. On était monté à 15,1. Et la tendance est décroissante puisqu'on est arrivé, en septembre 2020, à 3,1 retours. Alors évidemment, après ça, on a bien sûr les pannes. Après évidemment, quand on se fait caillasser un bus, qu'on se fait détériorer, etc., forcément ça nécessite aussi le retour parfois d'un bus. Ça n'a rien à voir avec, là, le système par lui-même et ce sont les aléas de chantier. Et on faisait une cellule de veille transports ce matin et on peut constater qu'à certains endroits, là, on a quelques cas de caillassage sur des bus.

Donc, on peut tirer quelles conclusions principales ?

Une fréquentation très encourageante, compte tenu de la période, qui progresse par rapport à 2019, là où les autres agglomérations comparables enregistrent une chute importante.

La part des titres gratuits a significativement augmenté depuis la mise en place de la tarification solidaire : 58 % des validations en septembre 2020 réalisées en titres gratuits, sans compter le samedi de surcroît bien sûr.

L'open paiement, une mise en service réussie et une appropriation progressive des usagers : 800 à 1 000 validations / jour, donc 9 % des validations effectuées par des titres unitaires pour le mois de septembre 2020.

Restent évidemment, comme je l'ai dit, quelques améliorations en cours sur la réduction du temps de validation des cartes GO. L'objectif étant de descendre en dessous de 0,6 seconde.

Et sur la fiabilité Irizar, un taux de panne qui s'améliore nettement.

Voilà sur la fréquentation.

Ensuite, sur le réseau de proximité. Le président m'a confié la mission d'auditer le réseau de proximité et de travailler à des améliorations de celui-ci. J'ai donc mis en place un comité de pilotage avec Keolis et les services qui se réunit tous les 15 jours, au cours duquel nous expertisons chacune des lignes de proximité.

Parallèlement, j'ai sollicité l'avis des élus, des comités de quartier et des associations d'usagers et je suis aussi à l'écoute des différentes associations et collectifs qui se manifestent sur ce sujet.

Nous sommes dans la phase de collecte de données sur lesquelles nous travaillerons dans la perspective d'adaptation au mieux, mais pas avant la rentrée 2021 parce qu'on ne bouge pas un réseau comme cela, en claquant des doigts un matin en se levant. C'est très, très complexe, je le découvre personnellement. C'est extrêmement complexe.

Cependant, sur quelques lignes, les remontées nombreuses des habitants depuis la mise en service du nouveau réseau nous amènent à prendre les premières mesures début 2021. Et donc voici les adaptations de réseau prévues pour... Alors, c'était prévu pour janvier, mais comme nous allons avoir des travaux sur le pont Barni qui vont nous amener, qui vont impacter l'ensemble du réseau, on ne va pas faire une grille d'horaires au 1^{er} janvier et une autre grille d'horaires le 15 février. Donc, je propose de rassembler tous ces changements-là lors du changement de l'offre liée aux travaux du pont Barni.

Donc, trois lignes concernées.

La Nemo 1 : nous allons faire une modification de tracé.

Jusqu'à présent la N1 effectuait un détour par le carrefour Vogel uniquement le week-end. Ce détour du week-end sera supprimé pour les raisons suivantes. D'abord, pour un gain de lisibilité pour l'utilisateur : même itinéraire et mêmes arrêts, parce que là, ce n'est pas les mêmes arrêts selon qu'on le prend en semaine ou selon qu'on le prend le week-end. Un gain de 3 à 4 minutes de temps de parcours et une simplification, donc je le disais, de la desserte des arrêts. Donc, vous avez une carte avant et une carte après.

Pour la ligne 8, une ligne qui a perdu en attractivité : 1 937 validations/jour sur l'ancien réseau et aujourd'hui descendue à 897 validations/jour.

Nous proposons donc une expérimentation, donc du début d'année jusqu'au mois d'août, d'une modification de tracé. La ligne desservira le quartier Marivaux en lieu et place du passage par Nautilus-Cambrésis pour les raisons suivantes.

D'abord, on a de fortes demandes répétées du quartier Marivaux. Cela permet d'injecter sur cette ligne des bus articulés et c'est particulièrement intéressant et nécessaire pour assumer les pointes observées dans l'Espace Industriel Nord puisque c'est une ligne qu'il dessert. Et jusqu'à maintenant, en fait, la giration Cambrésis-Roubaix ne permet pas de mettre des doubles bus, ça ne passe pas. Donc là, du coup, on pourra permettre de remettre de l'articulé. On va pouvoir récupérer par ailleurs.

Cela permet une reconstitution de ce qu'on appelle l'origine-départ, vous savez, les gens sont très friands chez nous de prendre un bus à un endroit et d'arriver directement où ils veulent aller. Donc, pour Marivaux, entre une reconstitution de la liaison qui n'existait plus entre Marivaux et l'Espace Industriel Nord et une nouvelle offre origine-départ entre Marivaux et le centre commercial Nord.

Concernant la liane, donc qui fait le pôle d'échange Nord vers le CHU, une modification de tracé qui permet une offre plus attractive avec une desserte de la gare parce qu'on se rend compte qu'en fait c'est véritablement le lieu où les gens souhaitent passer et puis c'est vraiment le point nodal du réseau, au lieu de la MACU. Donc, ça conduit aussi à une amélioration de l'origine-destination pour Marivaux gare, Saint-Pierre gare et les trois campus de l'UPJV gare. Ça permettra aussi de désaturer la N2 en heure de pointe qui est un peu chargée.

Sur cette ligne, nous allons aussi procéder à l'abandon du détour par l'arrêt Delpech. J'ai eu énormément de protestations et puis on a... voilà. Et puis un temps de parcours dégradé.

Et nous avons constaté une baisse de la fréquentation sur le secteur Barni-Delpech de - 35 % (712 validations en 2018 descendues à 465 en 2020).

En fréquence, nous passerons de 10 minutes à 15 minutes au regard de la fréquentation bien plus faible sur cette ligne que sur la ligne des Nemo.

Voilà sur les trois premières modifications du réseau de proximité que nous pouvons faire aujourd'hui.

Ensuite, je terminerai par un point sur la situation actuelle du réseau avec la période de confinement.

En fréquentation, là, au 2 novembre, nous avons donc 37 465 validations. Ça représente 61 % des validations de la même journée en 2019. Alors évidemment, il faut attendre de voir si cette tendance se confirme dans les prochains jours.

On travaille sur l'hypothèse d'une nouvelle production horaire spéciale Covid avec une date de prise d'effet qui pourrait être le lundi 23, parce qu'il faut quelques jours quand même pour étudier finement la demande à partir des données de validations. Puis, il faut 15 jours pour réaliser le travail de graphiquage, comme disent les spécialistes, c'est-à-dire de revoir les personnels, le matériel, etc.

Les principes à retenir pour ce second confinement, c'est très différent du premier, car à la différence du premier confinement, les scolaires vont à l'école, beaucoup de personnes travaillent en présentiel. Pour ces deux raisons, il n'est pas possible de réutiliser les productions horaires réalisées lors du premier confinement, car elles ne conviendraient pas du tout aux besoins actuels des usagers. Et donc, il nous faudra bâtir une nouvelle production sur mesure sur trois points.

Une production qui préserve les horaires des franges, c'est-à-dire 4 heures – 5 heures du matin et 23 heures le soir pour les travailleurs modestes n'ayant pas d'autre moyen de transport que le bus. Les premières données de validations nous montrent qu'ils sont encore nombreux. Qui préserve au maximum les lignes de proximité et qui va chercher des pistes d'optimisation dans la fréquence des Nemo, par contre, après avoir étudié finement comment se répartit la fréquentation sur les heures de la journée et entre les différentes lignes.

Voilà, chers collègues, en toute transparence, un point d'étape sur l'état du réseau actuel et les perspectives à court terme et moyen terme.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci à Jean-Claude RENAUX qui, après Pascal RIFFLART, découvre toute la complexité du fonctionnement d'un réseau de transports en commun et qui a déjà fait un gros travail pour arriver à ces premières mesures, s'agissant des réseaux de proximité et puis aussi prendre connaissance des dossiers.

Je souhaitais qu'il puisse être fait aujourd'hui un état précis de la situation qui, vous l'avez vu, sur bien des points s'améliore et je dois dire que la société Keolis, qui gère nos réseaux de bus, est elle-même très surprise de la fréquentation que nous avons jusqu'au confinement puisque ce n'est pas le cas dans la plupart des grandes villes de France qui n'ont pas retrouvé, jusqu'à ce jour, une fréquentation importante. C'est souvent des niveaux de 50 à 60 %, enfin en tout cas pour les villes que Keolis gère par ailleurs. Et donc, ici, on était, vous voyez, remontés très haut, même au-delà de 100 % pour une période. Et aujourd'hui, nous sommes effectivement, malgré le confinement, à un niveau de fréquentation qui est important.

Évidemment nous l'adapterons en fonction de l'évolution, mais nous tenons à garder un niveau de service important parce que d'abord, comme Jean-Claude vient de l'évoquer, énormément de gens travaillent dans le cadre de ce confinement et que donc, on le constate d'ailleurs, il y a de la circulation, par exemple, automobile un peu inférieure à ce qu'elle est d'habitude, mais quand même, et donc, il y a de la fréquentation du bus aussi.

Et puis ce que nous ferons bien sûr, c'est de l'adapter surtout le week-end parce que là, pour le coup, normalement on ne sort pas le week-end dans le confinement ou très peu. Donc, nous adapterons le service et en faisant aussi en sorte de ne pas toucher du tout aux lignes qui

desservent les zones d'activité, de façon à être en parfaite cohérence avec le travail effectué par nos salariés et autres agents publics.

Voilà ce que je pouvais vous dire en termes de communications aujourd'hui.

DONT ACTE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 17 septembre et le 26 octobre dernier. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole à ce sujet ? Pas de remarque. Très bien. Donc, le compte rendu est validé.

DONT ACTE

6 - ACTUALISATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE.

M. GEST : La définition des compétences de notre communauté d'agglomération est encadrée par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Les compétences et les statuts d'Amiens Métropole ont connu différentes modifications au fil des évolutions réglementaires et de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération.

Certaines dispositions prévues dans la loi NOTRe du 7 août 2015, puis dans la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, et plus récemment dans la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, modifient la rédaction des compétences sans en changer la consistance. Cette dernière loi a ainsi supprimé la notion de compétence optionnelle.

Une mise à jour rédactionnelle vous est donc proposée qui permettra de clarifier la répartition des compétences entre les deux rubriques « compétences obligatoires » et « compétences facultatives ». Les dispositions ont été exposées dans le tableau annexé au projet de délibération qui vous a été communiqué. Vous comprenez bien que ce sont des modifications formelles en liaison avec la loi.

Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - CABINET DU PRESIDENT. COLLABORATEURS DE CABINET. EFFECTIF.

M. GEST : Je vous propose d'approuver la délibération portant l'effectif des collaborateurs de cabinet du président tel que figurant en annexe du budget primitif 2020 de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, de 4 à 5 postes.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir à M PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT se sont abstenus.

8 - COMITE DE BASSIN ARTOIS PICARDIE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. GEST : Je vous propose de désigner Éric MAQUET pour représenter la collectivité au sein du comité de bassin Artois Picardie.

Cette désignation sera portée à la connaissance de l'Association des maires de France qui se rapprochera ensuite de l'Agence de l'eau.

C'est effectivement un circuit assez compliqué, je trouve, passer par l'Association des maires de France pour désigner quelqu'un dans le comité de bassin, mais il en est ainsi, donc nous proposons la candidature d'Éric MAQUET pour nous représenter.

Y a-t-il des questions ? Des observations ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. DELIBERATION MODIFICATIVE.

M. GEST : Alors, dans la saga des désignations, il nous reste un problème concernant notre délibération n° 9 du 16 juillet 2020 où nous avons désigné 21 représentants d'Amiens Métropole au sein du pôle métropolitain et, d'autre part, les représentants au sein de l'Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) à hauteur de 13 titulaires et 13 suppléants.

Il est toutefois nécessaire de procéder à des ajustements afin que notre collectivité puisse être représentée au sein de l'ADUGA mais cette fois-ci au titre du Pôle Métropolitain. C'est encore une subtilité des statuts du pôle. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver la modification des suppléants telle que... Alors, il y avait jusqu'à présent Éric CAPRON, Hubert TAUFOR, Sonia HAMADI, Guillaume DUFLOT, Guy PENAUD et Laurent VINDEVOGEL. J'y ajoute Anne-Sophie BRUNEL, Guy PENAUD, Nathalie DUVIVIER, Audrey BOCHÉ, Valérie ROSE-TÉTU, Matthieu BEAUVARLET et Véronique CLECH. Je dis bien en tant que suppléants.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

MM. DESCHAMPS, MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et Mme VAGNIEZ se sont abstenus.

10 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. DESIGNATION DES MEMBRES.

M. GEST : En application du code général des collectivités territoriales qui stipule que toute entreprise liée à une collectivité par une convention financière est tenue de fournir les comptes détaillés de ses activités à une commission de contrôle mise en place par la collectivité

contractante, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de cette commission dont le président d'Amiens Métropole ou son représentant est membre de droit.

Je vous propose donc de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour cette instance, une place étant laissée à l'opposition.

Donc, je vous propose comme titulaires :

- Alain MOLLIENS
- Guy PENAUD
- Isabelle SAVARIEGO
- Audrey BOCHÉ
- Et une place pour l'opposition, on me propose Fabien VOULMINOT. On est d'accord.

Les suppléants :

- Georges DUFOUR
- Patrick DESSEAUX
- Anne PINON
- Guillaume DUFLOT
- Et François DÉCAVÉ, c'est ça ?

Voilà les noms qui nous sont proposés.

Y a-t-il des observations ? Des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Le renouvellement du conseil communautaire amène à désigner les élus appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public.

Les membres de cette commission, dont le président, ou son représentant, est président de droit, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Donc, on va procéder comme la fois précédente, mais je n'ai pas eu de désignation pour cette commission-là. Vous n'en proposez pas ? Oui ? Alors, Tarik BAÏS et un suppléant ? Monsieur PRADAT. Merci.

Et j'y ajoute en titulaires :

- Daniel LELEU
- Pascal OURDOUILLÉ
- Guillaume DUFLOT
- Et Caroline BOHAIN

Et en suppléants :

- Éric GUÉANT

- Éric MAQUET
- Anne-Sophie BRUNEL
- Et Nathalie LECLERCQ

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2021.

M. GEST : Dans le cadre de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et de l'article L.3132-26 du code du travail, au-delà de 5 dérogations annuelles, les maires des communes attachées à Amiens Métropole doivent saisir l'EPCI afin d'obtenir son avis.

Comme suite aux demandes reçues des communes d'Amiens, Dury et Glisy, je vous propose de reconduire à 8 le nombre de dimanches qui peuvent faire l'objet de la dérogation au repos dominical pour la branche « commerces de détail », à savoir ceux correspondant au 1^{er} dimanche des soldes d'hiver et d'été, aux 6 dimanches correspondant à la période de Noël ainsi qu'aux dimanches précédant les fêtes de fin d'année, soit les 10 janvier, 27 juin, 21 et 28 novembre, ainsi que les 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

C'est un dossier annuel qui fait l'objet d'abord d'une proposition venant des communes, que nous regardons avant que les communes ne tranchent définitivement ce sujet.

Donc, y a-t-il des observations sur ce rapport ? Oui, Madame.

MME DESBUREAUX : Merci. Bonsoir. Plus que jamais, nous avons besoin de vivre ensemble. Plus que jamais, si la crise du Covid se terminait, nous aurions besoin de retrouver nos proches, nos balades de sport, de culture. J'ai bien conscience que nous aurons également besoin de redresser l'économie. Nous entendons, depuis quelques jours, les cris d'alerte des petits commerces, des libraires, des disquaires. C'est eux que nous devons soutenir, pas celles et ceux qui exploitent les petits contrats précaires pour faire tourner leurs grandes surfaces le dimanche. C'est pourquoi je voterai contre cette dérogation.

M. GEST : Très bien. D'autres observations ? Non. Je mets donc aux voix.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX, M. THÉVENIAUD Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT ont voté contre.

13 - MANDAT POUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT BOREALIA 2 CONFIE A LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N° 1.

M. GEST : Au regard de l'offre foncière aujourd'hui limitée sur l'ensemble des typologies d'activités et de surfaces sur le territoire métropolitain, Amiens Métropole souhaite développer une opération d'aménagement à vocation économique sur le secteur d'Europamiens dénommée « BOREALIA 2 ».

Le mandat d'études préalables d'une durée initiale de 3 ans doit être prolongé pour tenir compte des délais de procédure et des incidences de la période électorale, qui elle-même tient compte des incidences de la crise sanitaire du 2^e trimestre 2020 et j'allais dire aussi du 4^e trimestre.

Je vous propose donc d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de mandat entre Amiens Métropole et la SPL Vallée Idéale Développement, relative à la réalisation des études préalables à l'opération d'aménagement « Boréalia 2 », qui prolonge le délai de 2 ans à compter du 10 novembre 2020.

Je précise que cela devrait nous conduire à disposer de terrains en 2023. C'est assez long, ce genre de procédure.

Y a-t-il des questions ? Non. Pas de question. Oui ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, merci. C'est juste une explication de vote, ce n'est pas forcément une question. C'est simplement : on avait déjà dit, quand il y avait l'ouverture des études préalables, que nous nous posons la question de l'artificialisation des sols et on est conscients qu'il y a 0 artificialisation nette des sols et donc on est aussi conscients qu'il y a besoin de foncier pour le foncier d'entreprise. Même si nous avons déjà expliqué, et donc je le redis juste en deux mots, que notre position était plutôt de s'occuper du foncier en friche, dans un premier temps, et que l'artificialisation, dans un premier temps, de 58, je crois, hectares va mener aussi à l'artificialisation certainement de beaucoup d'autres parties de la ZAC BOREALIA, et pour cela nous avons certains doutes de la nécessité de s'attaquer déjà à BOREALIA 2 avant de s'affranchir de nos friches et c'est pour cette raison que nous voterons contre. Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Très bien. Pas d'autre observation ?

Je voulais simplement vous dire, Monsieur PRADAT, que j'ai fait, cet après-midi même, une réunion avec les services et les collègues qui suivent ces problèmes, et je peux vous dire qu'il y a un réel besoin de foncier supplémentaire. Et que par ailleurs, comment dirais-je, si nous en prévoyons pour des entreprises de toutes les tailles, des petites et des moyennes, comme nous en avons utilisé, par exemple, sur la zone de Camon qui a très bien fonctionné mais qui arrive à sa fin, il reste un terrain disponible. Nous avons aussi besoin de prévoir d'accueillir des entreprises d'une plus grande ampleur, puisque ça nous est arrivé il n'y a pas si longtemps.

Et je dois vous dire que s'agissant des terrains nécessaires, je ne suis pas opposé à ce que dans quelque temps, parce que nous avons décidé, cet après-midi, de compléter un peu la démarche, je vous fasse un état très complet de la réalité. Ça ne me gêne pas du tout de le faire pour que vous compreniez bien que nous nous lançons dans une démarche qui est indispensable, sauf à pouvoir dire à des entreprises volontaires : « Passez votre chemin, ce n'est pas la peine de vous intéresser à Amiens et Amiens Métropole. » Et vous conviendrez, j'en suis sûr, que les emplois qui sont liés à des développements d'entreprises sont toujours les bienvenus dans notre agglomération.

Enfin, s'agissant de l'artificialisation des sols, je peux vous dire que nous y sommes très sensibles. D'abord parce que c'est l'application de la loi, que nous travaillons d'ailleurs sur ce sujet-là spécifiquement, que nous allons avoir justement certainement l'utilisation de friches pour reverser justement en compensation des terres de manière à faire les développements que nous espérons.

Et enfin, il va de soi que ces terrains-là de BOREALIA ont été acquis par le biais d'un syndicat mixte qui réunissait la région, le département, la ville d'Amiens et Amiens Métropole, il y a un bon

nombre d'années, je dirais, car je n'ai plus la date exacte en tête. Mais elles ont, depuis ce temps-là, toujours été destinées à du développement économique. Il n'y a donc pas de nouveauté. C'est simplement une mise en application parce qu'aujourd'hui nous avons un réel besoin de terres supplémentaires. Voilà.

Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT, (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT, ÉVRARD ont voté contre.

Mme NOUAOUR, M. BAIS, MM. DESCHAMPS, MÉTAY (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ, Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

14 - NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES. PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE COUTOT-ROEHRIG. CONVENTION.

M. GEST : Afin de faciliter ses recherches, la SAS Coutot-Roehrig, généalogiste successoral, propose de numériser, à ses frais, les microfilms des listes nominatives de recensements de la population d'Amiens de 1801 à 1946, ainsi que des listes électorales générales de 1919 à 1950.

Elle propose d'en assumer tous les frais inhérents et demande à être autorisée à garder une copie des fichiers numérisés, pour un usage strictement interne.

Les archives municipales et communautaires disposeraient ainsi d'une version numérisée des recensements et des listes électorales, facilitant ainsi leur consultation et les recherches, et préservant les documents originaux fragiles et anciens.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention de partenariat et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - QUAI DE L'INNOVATION. ASSOCIATION GROUPE SUP DE CO. OCCUPATION DE LOCAUX AU NIVEAU R+4. BAIL CIVIL.

M. GEST : Je vous propose de louer, par bail civil au profit de l'association Groupe Sup de Co, 3 salles de formation au sein du Quai de l'Innovation pour une durée de 3 ans et une superficie globale de 131,24 m². Il s'agit plus particulièrement des salles 1 et 2 et de la salle "Disrupt Campus" au quatrième étage du Quai de l'Innovation.

Cette location serait consentie à titre gracieux. Toutefois, l'association s'acquitterait du paiement des charges à hauteur de 66 € par m² par an.

La valeur locative pratiquée au Quai de l'Innovation s'élève à 90 €/ m² / an, soit un loyer valorisable de 11 811,60 € pour les surfaces mises à disposition de l'École Supérieure de Commerce.

Je vous propose également d'approuver le bail civil et de m'autoriser à le signer.

Je vous rappelle que depuis, là encore, de très, très nombreuses années, la ville d'Amiens a mis à disposition l'ancien évêché pour les besoins de l'école de commerce Sup de Co et qu'il fut un temps où les locaux du Quai de l'Innovation étaient aussi occupés par une partie de l'école. L'école a connu des vicissitudes, comme vous le savez. Aujourd'hui, sa demande est liée à une progression très sensible de son activité et donc c'est la raison pour laquelle nous vous faisons cette proposition.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - 4^E DECHETTERIE. EAU POTABLE. CONSTITUTION DE SERVITUDE.

M. GEST : Afin d'alimenter en eau potable la 4^e déchetterie, une canalisation doit être installée depuis la rue Isidore François jusqu'à la parcelle cadastrée section ZS n° 74 sur laquelle est édifié cet ouvrage. Elle traversera deux parcelles appartenant à la SEM Amiens Aménagement cadastrées section ZS n° 50 et 75.

La SEMAA ayant fait part de son accord, je vous propose d'approuver la constitution de cette servitude qui s'exercera sur une largeur de 4 mètres environ et sur une longueur de 120 mètres environ, sachant que les frais liés à cette servitude et à son entretien seront entièrement à la charge d'Amiens Métropole.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2020.

M. MERCUZOT : Il s'agit, pour nous, d'adopter le budget supplémentaire 2020. Alors, je voudrais calmer immédiatement les espoirs : un budget supplémentaire, malheureusement, ne signifie pas que nous avons des recettes supplémentaires. Il s'appelle comme cela simplement parce qu'on va commencer par y intégrer les résultats du compte administratif 2019.

Et évidemment ce budget supplémentaire va être assez profondément marqué par l'impact, par les impacts de la crise sanitaire que nous traversons, ce qui explique d'ailleurs que dans la présentation qui va vous être faite, où évidemment on va reprendre les différents éléments de la modification qui est proposée au vote ce soir, mais il y aura de surcroît, à la fin de la présentation, un bilan provisoire par définition, un bilan financier et provisoire de cette crise Covid.

Voilà donc les différents points, ils sont au nombre de 7, qui vont structurer cette présentation que je vais essayer de rendre la moins pénible possible.

La reprise des résultats, d'abord, écoutez, c'est assez classique. On constate un excédent de fonctionnement, on l'affecte pour couvrir le déficit d'investissement et on fait la balance des deux et il s'agit, là, donc d'intégrer un déficit global cumulé de 2 200 000 €.

Voilà pour ce qui relève de la prise en compte des résultats du compte administratif 2019.

Ce qui est évidemment plus intéressant, c'est ce qui suit, c'est-à-dire l'ajustement des recettes courantes pour 2020. Voilà un tableau d'ensemble qui montre, vous le voyez, que les contributions

directes augmentent, que par contre les dotations de l'État diminuent, certes de faible manière heureusement, mais elles diminuent quand même, les recettes de personnel augmentent, on y reviendra, et par contre les recettes d'exploitation diminuent, elles. On y reviendra également.

Reprenons, si vous le voulez bien, chacun de ces éléments.

D'abord, la fiscalité directe. Cette fiscalité, son produit attendu est en hausse de 1 210 000 €. Alors, je vous fais grâce des plus et des moins qui viennent impacter, qui viennent expliquer ce 1 210 000 €. Ils sont écrits dans la slide qui vous est présentée. On peut juste rappeler, on ne sait jamais, qu'évidemment les taux n'ont pas été augmentés et que la fiscalité n'a pas été touchée, et ce n'est donc pas une augmentation de fiscalité qui expliquerait cette hausse du produit des impôts locaux.

Concernant les dotations de l'État, je l'indiquais, on y perd au bout du compte 100 000 €. Alors vous allez me dire, finalement, 100 000 € sur 19 millions, ce n'est pas beaucoup. Certes, mais on préférerait que ce soit à minima 0, qu'on ne perde rien du tout et pourquoi pas, on pourrait toujours rêver, qu'on soit un petit peu en augmentation après toutes les baisses que nous avons eues entre 2014 et 2017.

Voilà pour les dotations de l'État.

Concernant les recettes de personnel, elles sont prévues en hausse, à ce stade, en hausse de 470 000 €. Cette hausse de recettes de personnel s'explique par les remboursements de personnel de la ville d'Amiens. Je pense qu'il est inutile que j'explique pourquoi on a des recettes de personnel. Je pense que je ne vais pas le répéter à chaque fois. Je ne vous le répète pas, donc on pourra éventuellement y revenir au moment des questions. Nous avons également une baisse attendue du remboursement du personnel du CCAS d'Amiens, le CCAS qui est toujours très attentif à sa masse salariale et qui le prouve encore cette fois-là. Des dépenses de personnel mutualisées qui diminuent également. Et puis, une recette exceptionnelle de 210 000 € concernant l'emploi des agents en situation de handicap. Évidemment, il va sans dire que ces recettes de personnel ont leur pendant, on y arrive dans un instant, en matière de dépenses évidemment.

Les recettes d'activités des services, ce sont elles qui sont très fortement impactées du fait de la crise Covid. Regardez bien cette barre bleue qui concerne les recettes tarifaires. Vous voyez qu'on prévoit de perdre quasiment 1 million €. On aura l'occasion d'y revenir, mais c'est tout simplement parce qu'un certain nombre des services que nous proposons à la population n'ont pas fonctionné, pas du tout pendant la période de confinement total et puis de façon dégradée depuis le printemps, et évidemment à nouveau depuis quelques jours maintenant.

Toujours pour rentrer dans le détail de ces recettes d'exploitation, vous le voyez, la baisse des recettes usagers, je viens de les mentionner.

La baisse des loyers revenus des immeubles, je vous rappelle que nous avons décidé de ne pas percevoir les loyers auprès des entreprises qui occupent des immeubles qui nous appartiennent pour la période où ces entreprises n'ont pas pu fonctionner.

La baisse de la taxe de séjour (150 000 €) provient évidemment du fait que le tourisme n'a pas fonctionné comme il fonctionne habituellement.

Et puis, un plan pauvreté qui nous a permis d'avoir une participation supplémentaire de l'État.

Et puis quelque chose qu'il est important de souligner, j'espère bien que ce n'est pas la première fois qu'on voit ce genre de ligne, c'est que nous avons procédé à la rénovation énergétique de certains de nos bâtiments. Je précise bien qu'il s'agit là des bâtiments publics et que cette rénovation énergétique de nos bâtiments a pu nous rapporter, par une valorisation des certificats d'économie d'énergie, un montant, qui n'est pas négligeable, qui est un montant de 180 000 €.

Voilà donc la manière dont nos recettes évoluent et je vous rappelle qu'au final... Pardonnez-moi, je suis en train de me perdre. Ces recettes évoluent au final au total de 910 000 €. Je voulais retrouver le chiffre le plus exact possible.

Concernant les dépenses maintenant, les dépenses courantes sont prévues en augmentation de plus de 4 millions € et vous voyez bien d'ores et déjà que ce budget supplémentaire ne signifie pas une richesse supplémentaire puisque d'un côté on dit que les recettes vont augmenter d'un million d'euros mais que les dépenses, elles, vont augmenter de 4 millions €. C'est donc que l'équilibre initial évidemment est dégradé.

Je vous laisse regarder les différents postes de dépenses et leurs évolutions entre le BP 2020 et puis les crédits que l'on propose d'ouvrir.

Alors, quelques éléments pour reprendre ces différentes structures de nos dépenses.

D'abord, les dépenses de personnel, j'ai oublié de vous le dire, parce que ce n'est pas le premier schéma sur lequel cette ligne intervient, la ligne en pointillé, elle signifie simplement qu'en 2019 évidemment on est sur des chiffres exécutés, le réel des chiffres réalisés. Par définition, un budget, le budget primitif mais également ce budget supplémentaire, ce sont des prévisions. Alors à ce stade de l'année, les prévisions sont assez proches, on l'espère en tout cas, de ce qui sera réalisé. Mais vous le voyez bien : il y a toujours un écart et notamment un écart qui est sensible au niveau des dépenses parce qu'autant, par souci de sincérité, on tente de prévoir dans un budget les recettes au plus juste et quelquefois au plus court, et on voit bien que dans l'exécution on a plutôt une bonne surprise. Alors que les dépenses, toujours dans ce souci de sincérité, on les prévoit toujours un petit peu plus larges et l'exécution laisse apparaître une diminution par rapport aux dépenses qui étaient autorisées.

Vous voyez que les dépenses de personnel sont globalement prévues en diminution, mais vous voyez qu'au final cette diminution nous ramène à un niveau, j'allais dire évidemment, mais ça n'a pas toujours été le cas, supérieur à celui de 2019. On passerait de 138 500 000 € à 140 millions €. Et en matière de dépenses de personnel, les chiffres qui sont là vont être exécutés à 99 % parce qu'à ce stade de l'année les services ont une vision vraiment très précise de notre point d'atterrissage, si vous m'autorisez cette expression.

Concernant maintenant les dépenses d'exploitation, ce sont elles qui évidemment sont le plus fortement impactées par la crise Covid notamment, et vous voyez qu'on propose une augmentation sensible de plus de 2 millions €, 2 400 000 € par rapport à ce qui était inscrit au BP, c'est-à-dire au budget que nous avons adopté en décembre 2019.

Alors, parmi les effets les plus sensibles, alors d'abord tout n'est pas dû à la crise Covid. D'abord, il y a une hausse des crédits de fluides. Ça n'est pas même pas dû, cette hausse des crédits de fluides, à un hiver que l'on aurait connu, le dernier hiver qui aurait été particulièrement rigoureux. Ça n'est pas ça. C'est tout simplement qu'un certain nombre de contrats de fourniture d'énergie sont arrivés à échéance et que traditionnellement, à l'échéance d'un contrat, eh bien, il y a toujours des régularisations et donc des factures qui n'avaient pas été payées durant l'exécution du contrat

et qui arrivent pour solder définitivement le contrat. Et vous voyez que c'est pour un montant tout de même sensible de 830 000 €.

Des hausses de crédits d'achats et de prestations qui sont en grande partie liées à la crise Covid, on va y revenir.

Et puis, je vous laisse regarder une ligne notamment qui doit nous intéresser tout particulièrement parce qu'elle montre une augmentation sensible de nos dépenses, ce sont les paiements d'intérêts moratoires à hauteur de 430 000 €. Ce sont des intérêts que les entreprises sont en droit et même que la loi d'ailleurs nous fait obligation de régler aux entreprises lorsque le délai de paiement n'est pas respecté. Et le délai de paiement est au total de 30 jours et on sait, enfin ça a déjà été évoqué d'ailleurs dans ce conseil, qu'au moment où nos dépenses ont été particulièrement élevées du fait des investissements qui étaient réalisés, eh bien, tant nos services que ceux de la trésorerie d'ailleurs avaient quelquefois du mal à suivre le rythme. Ce qui fait que les délais de paiement n'ont pas toujours été respectés et on le voit au travers de ces intérêts moratoires que nous devons maintenant budgétiser. Je ferai à l'occasion le lien, mais ça sera une prochaine délibération sur une délibération qui suit et notamment sur une convention que l'on se propose de passer avec la DDFIP.

Concernant les autres dépenses, eh bien, vous voyez un certain nombre d'augmentations. Là encore, l'augmentation de la foire d'exposition, c'est pour 50 000 €. Ça fera l'objet d'une délibération à venir. Et puis des contributions obligatoires en augmentation et puis surtout, surtout la participation aux budgets annexes qui augmente de pratiquement 3 millions €. Et vous remarquerez cette toute première ligne : 3 millions € consacrés au budget annexe transports. On refera le point là-dessus, mais évidemment c'est en lien direct avec la présentation qui a pu être faite par Jean-Claude RENAUX.

Évidemment que la crise Covid a affecté sensiblement, on y reviendra. D'abord, parce que le versement mobilité n'a pas rapporté ce qu'il aurait dû rapporter, et puis ensuite parce que même s'il y a de la fréquentation, et indépendamment de la baisse de fréquentation due à la crise Covid, on a vu que nos nouveaux tarifs ne généraient pas des recettes à hauteur de l'augmentation de la fréquentation que l'on constatait puisque le chiffre, je l'ai retenu, c'est qu'auparavant, alors peut-être je vais commettre une erreur mais l'ordre de grandeur est bien là, il y avait à peu près 30 % de personnes qui ne payaient pas le bus. Avec les nouveaux tarifs, c'est plus de 50 % d'usagers qui ne paient pas le bus. Voilà. Vous voyez qu'effectivement cela ne peut qu'avoir un impact financier.

Alors, quand on récapitule tout ça, quand on rappelle que nos recettes sont prévues pour augmenter de 910 000 €, mais que nos dépenses vont augmenter de plus de 4 millions €, forcément, quand on juxtapose les deux lignes, les lignes de recettes et de dépenses se rapprochent et elles se rapprochent de façon particulièrement sensible puisque vous voyez bien que l'on dégrade l'excédent de gestion prévisionnel de plus de 3 millions €, enfin en... oui, c'est ça, plus de 3 millions €. Voilà. Donc, ça n'est évidemment pas rien quand on part d'à peu près 20 millions €, qu'on enlève 3 millions. C'est quand même particulièrement sensible. On reviendra sur tous ces éléments bien entendu.

Alors, voilà pour ce qui concerne le fonctionnement.

Un budget, c'est d'abord une section de fonctionnement. Puis, vous le savez bien, c'est aussi une section d'investissement. Et assez classiquement, à ce stade de l'année, nous ajustons les crédits qui sont inscrits soit en AP, soit en autorisations de programme, soit en crédits de paiement, pour

faire en sorte que ce qui figure dans le budget soit au plus proche de la réalité de ce qui est exécuté, de ce qui sera exécuté en investissement à la fin de l'année.

Alors, on doit constater qu'un certain nombre d'autorisations de programme doivent être prévues en augmentation, alors notamment une augmentation de programme qui me fait plaisir, qui est l'augmentation de 1 470 000 € et qui concerne les systèmes d'information. Ça me fait plaisir parce que je pense qu'on a tous conscience que nos systèmes d'information ne sont pas forcément toujours à la hauteur de ce qu'on pourrait en attendre et puis surtout parce que quand on regarde l'actualité on s'aperçoit que la question de la sécurité des systèmes d'information et notamment la sécurité des systèmes d'information des collectivités territoriales est une question qui devient particulièrement sensible. Et donc, il est important d'investir notamment sur ces systèmes d'information et sur leur sécurité.

Et puis, vous voyez qu'au-delà de l'augmentation de l'AP du musée de Picardie de 700 000 €, eh bien, trois modifications moins importantes sont proposées. Je vous laisse les découvrir puisqu'elles sont affichées sur la slide.

Tout cela nous amène, le fait qu'un certain nombre de dépenses d'opérations sont diminuées, puisqu'évidemment un certain nombre de travaux n'ont pas pu être réalisés au moment du confinement total, tout cela nous amène à diminuer l'autorisation d'emprunt de 11 200 000 €, ce qui nous ramène à une autorisation d'emprunt, c'est une autorisation, on n'emprunte jamais tout ça, à hauteur de 60 400 000 €, en incluant les reports.

J'indique, vous voyez sur la petite ligne, 10 millions en recettes et 10 millions en dépenses. C'est parce que notre service finances est toujours particulièrement attentif à diminuer les frais financiers et à aller rechercher les meilleures conditions de financement. Rechercher des meilleures conditions de financement, ça veut dire quelquefois, n'est-ce pas Monsieur GUÉANT, vous êtes d'accord avec moi, je le sais bien ! Cela veut dire notamment quelquefois rembourser par anticipation un crédit et puis emprunter le montant que l'on a remboursé. Mais donc, il faut prévoir un montant en recettes et en dépenses. Si le budget ne le prévoit pas, on ne peut pas procéder à cette opération.

Concernant maintenant, puisque vous le savez bien, le budget de la métropole, c'est le budget principal, mais c'est aussi beaucoup de budgets annexes et des budgets annexes qui pèsent lourd et notamment ce fameux budget annexe transports. Alors, voilà notamment l'endroit où la crise Covid se mesure le plus densément du point de vue financier. Le versement de mobilité est en baisse, est attendu en baisse de 2 200 000 €, 190 000 €. Le versement mobilité, je vous rappelle qu'il est payé par les employeurs qui emploient plus de 11 salariés et il est indexé sur la masse salariale. Il se trouve qu'au moment du confinement, beaucoup de salariés ont été placés en chômage partiel et le dispositif de chômage partiel ne prévoit pas le paiement de ce versement mobilité. Alors, ça fait l'objet, j'allais dire de grandes, en tout cas de discussions évidemment entre les collectivités territoriales, les associations dans lesquelles nous siégeons et le gouvernement, et l'État. Un certain nombre d'espoirs ont pu être levés à un moment et puis finalement ces espoirs ont finalement assez peu de chance d'aboutir dans la loi de finances qui est en cours de discussion. Bon, on peut toujours continuer à espérer, sait-on jamais. Mais enfin, à ce stade, il y a bien une baisse attendue de 2 190 000 € du versement mobilité. Les recettes voyageurs, elles sont attendues, vous voyez, les baisses sont attendues sur un montant encore plus important : 2 740 000 €. Et évidemment, parce que le service a été partiellement dégradé au moment du confinement, il n'y avait pas autant de bus qui circulaient que lors d'une période normale, eh bien, des économies de fonctionnement, mais des économies qui ne se sont élevées qu'à 620 000 €. Et cela nécessite, pour l'équilibre de ce budget annexe, un montant supplémentaire, par rapport à ce

qui avait été voté en décembre 2019, de 3 millions pour amener notre subvention d'équilibre sur ce budget annexe transports à 4,5 millions.

Les autres budgets annexes, ils sont beaucoup moins impactés, quoique. Vous le voyez : le budget annexe eau doit supporter un impact dépenses Covid notamment pour les dispositifs de protection du personnel pour un coût de 570 000 €. Des opérations d'investissement sont reportées et l'autorisation d'emprunt est portée à 10 790 000 €.

Le budget qui accompagne ce budget eau, le budget assainissement, des dépenses Covid beaucoup moins importantes (120 000 €), les opérations d'investissement reportées et une autorisation d'emprunt qui est ramenée à 0 à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Et puis enfin le budget annexe déchets ménagers, dont on sait que lui-même ne supporte actuellement aucun emprunt, lui a dû supporter une dépense liée au Covid pour les dispositifs de protection du personnel de 110 000 €.

Voilà pour ce qui concerne les chiffres contenus, alors présentés de façon évidemment synthétique et de façon lisible, et je voudrais en profiter pour remercier à la fois Sébastien CAPRON, le directeur des finances, et puis avec lui l'ensemble du service des finances. Voilà donc les chiffres présentés de manière synthétique et lisible de ce budget supplémentaire.

Et parce que nous sommes vraiment dans une période très particulière, dont on souhaiterait tous, pour de multiples raisons, qu'elle s'arrête le plus vite possible, il nous a semblé intéressant de vous présenter un bilan financier, malheureusement provisoire à ce stade, de cette crise Covid.

Alors, le bilan financier, il est évidemment provisoire et il prend en compte à la fois des baisses de recettes et puis en même temps des augmentations de dépenses, mais vous voyez, alors je vous laisse regarder les précautions méthodologiques qui figurent sur les deux slides qui suivent, parce qu'il y a un certain nombre de dépenses qui ne sont pas réalisées mais qui pour certaines d'entre elles sont peut-être simplement reportées. C'est peut-être donc des dépenses qui devront être à un moment supportées par le budget. Et au fond ce que l'on dit pour les dépenses, on peut le dire aussi quelquefois pour les recettes, mais il y a de vraies inconnues là-dessus. Donc, ce qui est présenté ici, ce sont les chiffres les plus certains.

Alors, essayons de voir d'abord les chiffres concernant les recettes.

D'abord, et je l'ai déjà souligné, ce sont les recettes qui n'ont pas été encaissées tout simplement parce que nos services rendus à la population, offerts à la population, n'ont pas fonctionné. Ce sont évidemment les piscines, le musée, le parc zoologique et la maison Jules Verne. Et tout ça fait des recettes qui n'ont pas été encaissées, des pertes de recettes à hauteur de 900 000 €.

La diminution de la taxe de séjour : 200 000 €.

La redevance d'occupation de droits de stationnement de la gare routière : 40 000 €. Vous voyez, c'est un montant beaucoup plus modeste.

L'exonération de loyer, je l'ai évoquée.

Il y a une participation qui est attendue de la part de l'État pour le financement des masques, donc là c'est une augmentation de recettes : 530 000 €.

Et puis il y a ce que l'on refacture, ce que le budget principal refacture aux budgets annexes pour l'achat des équipements de protection à hauteur de 110 000 €.

Ce qui fait que quand on additionne les plus et les moins, il y a une perte de recettes de l'ordre de 550 000 € à aujourd'hui. Donc 550 000 € de recettes en moins.

Par contre, les dépenses, elles, sont impactées beaucoup plus lourdement.

D'abord, il y a au total plus d'un million d'achat de matériel de protection sanitaire et si on s'arrête simplement à cette ligne, évidemment que plus longtemps la crise durera, plus il faudra acheter de matériel, notamment pour nos agents, et donc forcément cette ligne-là ne peut qu'augmenter.

Il y a, par contre, en termes de dépenses, des économies qui résultent de ce que certaines activités n'ont pas eu lieu. Je pense, par exemple, à la publication et à la distribution du JDA, et puis encore un certain nombre de déplacements ou des frais d'affranchissement qui ont été en diminution. Mais vous voyez que cette diminution est relativement modeste puisqu'elle n'est, si l'on peut dire, que de 250 000 €.

Il y a eu, là encore, des non-dépenses du fait, par exemple, de manifestations culturelles et sportives qui n'ont pas eu lieu à hauteur de 80 000 €.

Il y a le coût de la prime versée aux agents de la métropole qui étaient sur leur lieu de travail à l'extérieur au moment du confinement : 130 000 €.

Il y a les renforts de sécurité informatique qui est évidemment d'autant plus nécessaire que le télétravail se généralise : 120 000 €.

Ça fera l'objet d'une délibération spécifique tout à l'heure, 50 000 €, parce qu'il nous semblait important que la foire-exposition se tienne, et évidemment elle se tenait dans un tel contexte que son équilibre économique ne pouvait pas être celui attendu initialement. Il a donc paru important de soutenir malgré tout le déroulement de cette manifestation.

Et puis, ces fameux 3 millions, je n'y reviens pas, de participation au budget transports et pour un montant beaucoup plus modeste de 50 000 € au budget annexe tourisme.

Ce qui fait que quand on additionne, là encore, les plus et les moins en matière de dépenses, on est à une augmentation des dépenses de plus de 4 millions € et regardez bien, évidemment on cumule tout ça, les baisses de recettes, les augmentations de dépenses. À ce stade, le coût de la crise Covid pour notre budget est de 4 660 000 €.

Alors évidemment, vous pourriez me dire : mais finalement sur un budget qui globalement est de plus de 200 millions €, 4 millions finalement, c'est assez peu de chose. Sauf que ça ne se calcule pas comme ça.

Ces 4 660 000 €, d'abord, on va en retrouver une grande partie en 2021 et puis ils viennent impacter directement, ils viennent en diminution directe de notre excédent de gestion courante, c'est-à-dire de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Or, c'est avec cet excédent de gestion courante que, d'une part, même s'il est augmenté, cet excédent de gestion courante de ce que l'on perçoit en remboursement de TVA, c'est avec cela que l'on rembourse la dette, d'une part, et puis que l'on finance les investissements. Et je vous rappelle que notre excédent de gestion courante, en 2019, je ne voudrais pas vous induire en

erreur mais on l'avait là, je ne vais pas le retrouver mais il était supérieur à 20 millions €. Il était de l'ordre de 27 millions. Merci, vous l'avez retrouvé. Je vous laisse faire le calcul, je ne l'ai pas exactement sous les yeux. Voilà. Vous enlevez 4 millions €, plus de 4 millions €, vous voyez que vous l'atteignez de façon particulièrement sensible. Or, c'est bien ce chiffre-là qui est important. Donc, ce n'est pas seulement par rapport à la masse globale. C'est vraiment par rapport à cet élément qu'est l'excédent de gestion courante.

Voilà pour une présentation de ce budget supplémentaire, une présentation que l'on aurait aimée plus heureuse, pour le dire comme ça.

M. GEST : Merci, Monsieur Benoît MERCUZOT, de cette présentation très large de ce budget dit supplémentaire, mais dont vous avez compris qu'il portait, en ce jour, mal son nom.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci.

Ces points sur la situation budgétaire 2020 étaient fort attendus en raison d'une part de la tension financière déjà marquée, traduite dans le budget primitif et, d'autre part, des effets induits par la crise sanitaire sur nos recettes et nos dépenses dont nous n'avions jusqu'alors pas de mesure exacte.

C'est maintenant chose faite et malheureusement cela ne va pas dans le sens d'une amélioration de nos marges de manœuvre, bien au contraire. Nos recettes du budget principal évoluent peu, les pertes de produits des services aux usagers, sans doute dues à l'épidémie, ayant été compensées par de meilleures rentrées de fiscalité, tandis que nos dépenses croissent de 4 millions, notamment en raison d'une forte hausse de la participation au budget annexe transports et de la hausse des dépenses d'activités des services, et malgré une animation conséquente près de 4 millions € de dépenses de personnel propre à Amiens Métropole.

Ces mouvements sur les dépenses de personnel les situent à un niveau inférieur aux exercices précédents, 2018 et 2019. Ce qui signifie que de nombreux postes ne sont pas pourvus. Il faudrait une transparence sur cette situation porteuse de tension pour les personnels et de dégradation des services rendus aux usagers. L'exemple actuel des services hospitaliers est là pour nous le rappeler dramatiquement hélas !

Il serait intéressant d'avoir aussi une explication sur cette annulation des crédits de personnels permanents puisque dans le même temps les crédits de personnels non permanents sont stables sur ces 3 exercices.

Toujours est-il que le différentiel prévisionnel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire l'excédent de gestion, diminue de plus de 3 millions par rapport à celui dégagé au budget primitif pour s'établir à 16,7 millions contre 19,8 millions. Ce qui est loin de couvrir le remboursement de l'annuité de dette qui est de 20,5 millions et, en dépit de l'apport du fonds de compensation de la TVA de 7,7 millions, très loin de permettre un taux d'autofinancement présentable quand la charge nette des investissements est inscrite à environ 65 millions. Cela signifie que vous devriez en financer la totalité par de nouveaux emprunts. C'est un cercle vicieux qu'il faut très vite casser.

Sans anticiper sur le débat que nous aurons le mois prochain au cours du DOB, je vous pose néanmoins la question : quand allez-vous vous décider à annoncer que pour casser cette spirale insoutenable, vous n'avez d'autre solution que d'augmenter les impôts ?

Il faut en tout cas réagir d'une façon ou d'une autre, car sinon la métropole risque de ne plus pouvoir avancer, alors que sa dynamique et ses investissements sont indispensables pour le soutien à l'activité économique, d'autant plus en cette période difficile.

En tout cas, pour ma part, j'estime que ce ne sera pas au service public ni au personnel de servir de variable d'ajustement.

M. GEST : Merci. D'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci beaucoup.

Deux éléments pour rebondir sur ce que vous avez dit, chère collègue.

Bon, d'abord, je ne crois pas que la comparaison avec le personnel hospitalier soit forcément particulièrement fondée. Mais je voudrais dire surtout que le niveau global de la masse salariale, en 2020, n'est pas inférieur à ce qu'il était en 2019 globalement.

Alors, c'est vrai qu'il y a une diminution sensible du nombre, du coût des personnels permanents qui est partiellement compensée par une augmentation des personnels non permanents. Alors, c'est un peu compliqué peut-être d'avoir ce débat qui aussi peut être technique. Donc je proposerai, à l'occasion, qu'on puisse le tenir plutôt en commission des finances, si vous en êtes d'accord.

Mais juste pour dire que la politique menée en matière de masse salariale a toujours été de faire véritablement du sur-mesure et de surtout regarder les besoins véritables des services, y compris en conséquence de l'organisation des services. Et il n'y a jamais eu de décision qui était de couper systématiquement et de dire on aura x postes en moins à la fin de l'année ou qui ne seront pas pourvus. Ça ne se passe pas comme ça et ce n'est pas comme ça que nous travaillons sur cette question de la masse salariale.

Et puis, sur ce que vous avez dit globalement pour terminer votre propos, évidemment et vous avez raison, c'est un débat que l'on tiendra au moment du débat d'orientations budgétaires, évidemment qu'il faut trouver une solution. Mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous ferons tout, absolument tout, et je suis absolument certain que nous y arriverons, pour trouver une solution qui ne dépendra pas d'une augmentation d'impôts. Voilà.

Il est clair que le contexte est compliqué pour notre collectivité, mais il est clair aussi que la solution ne viendra pas d'un seul levier. Il faudra vraisemblablement actionner plusieurs leviers. On a d'ores et déjà commencé à envisager un certain nombre de situations. Mais le dernier levier qui serait actionné, et ça serait vraiment parce qu'alors on serait le dos au mur et qu'il n'y aurait plus aucune autre solution, ça serait le levier fiscal. Et pour ma part, à 99,9 %, je suis absolument certain que nous n'aurons pas à l'actionner.

M. GEST : Merci à Benoît MERCUZOT.

Il va de soi que nous avons indiqué, il y a de cela plusieurs mois, que le niveau d'investissement qui était celui d'Amiens Métropole pendant le mandat précédent et notamment pendant les trois dernières années, ne pourrait perdurer. Il n'y a jamais eu de mystère sur ce genre de chose.

Nous avons énormément investi. Nous avons expliqué pourquoi, à l'époque, nous avons besoin de relancer cette ville et cette agglomération, et nous avons surtout des obligations de travaux divers à faire qui nous ont coûté fort cher, mais qui sont faits aujourd'hui. C'est très important de le souligner parce que qu'est-ce qu'il en serait advenu si nous découvrions aujourd'hui des travaux à faire que nous n'aurions même peut-être pas la capacité de faire ? Donc, je tiens quand même à le signaler au passage.

Deuxième chose : il est vrai que la situation nous complique la tâche, je n'en ferai pas mystère, et ce d'autant plus que pour l'heure, l'État est sourd à la demande des collectivités, réitérée à plusieurs reprises. J'ai signé, cet après-midi même, une nouvelle déclaration à l'initiative de France Urbaine, à l'intention du gouvernement, car pour l'heure, il n'entend pas répondre favorablement à la demande de soutien sur ce qui concerne le transport. Et il va de soi que là, toutes les collectivités organisatrices de transport lui ont déjà fait part de la difficulté à laquelle ils sont confrontés et donc nous avons signé des démarches, des tribunes avec le GARP, le groupement des autorités de... je cherche le terme, autorités pas régulatrices, GART, organisatrices, merci Brigitte FOURÉ, organisatrices de transport. Et puis avec donc France Urbaine, l'association, vous le savez, à laquelle nous participons et qui relie les grandes communes et les agglomérations. Par conséquent, je profite de l'occasion pour le dire : il faut absolument que de ce côté-là, nous ayons des nouvelles favorables qui, pour l'heure, ne sont pas au rendez-vous.

Donc, nous allons effectivement travailler encore pendant les 6 semaines qui nous séparent du vote du débat d'orientations budgétaires pour, comme l'a dit à l'instant Benoît MERCUZOT, nous n'ayons évidemment pas à trouver des solutions dans le recours à l'impôt supplémentaire. Ça n'est pas notre tasse de thé, vous le savez très bien. Et donc voilà pour ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.

C'est sûr que pour toutes les collectivités territoriales qui veulent en plus venir en aide aux entreprises diverses, à leurs... comment dirais-je... à leurs ressortissants, eh bien, il y a des conséquences financières dont vous avez vu le décompte pour l'heure. Et nous savons qu'il y aura des répercussions sur 2021. Donc, tout cela rend les choses effectivement difficiles mais nous allons faire face à cette difficulté.

Je vais donc mettre aux voix le budget supplémentaire.

ADOpte

Observations :

MM. DESCHAMPS, MÉTAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ se sont abstenus.

Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir M. PRADAT), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ ont voté contre.

18 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS (CSCF) AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.

M. MERCUZOT : Je serai bref sur ce point 18 dans la mesure d'ailleurs où une responsable de la DDFIP, de la Direction départementale des finances publiques, est venue présenter cette convention en commission des finances. Simplement pour dire que c'est notamment au travers des éléments que prévoit cette convention et notamment la mise en place prévue d'un service facturier, c'est notamment cet élément-là qui devrait nous permettre, qui nous permettra de façon certaine, dans les années qui viennent, de faire en sorte que nos délais de paiement à 30 jours soient

toujours respectés et ça nous évitera de trouver la fameuse ligne que j'évoquais tout à l'heure dans nos budgets soit primitifs, soit supplémentaires.

M. GEST : Voilà. Et je me réjouis beaucoup de cette convention, surtout sous l'angle que vient d'évoquer Benoît MERCUZOT, parce qu'effectivement depuis longtemps d'ailleurs notre association France Urbaine militait auprès de l'État pour que le double contrôle qui existe jusqu'à présent, c'est-à-dire d'abord le contrôle par nos services avant de mandater la subvention, par exemple, était poursuivi par un contrôle nouveau par le trésorier. Et là, nous allons aboutir à avoir un service commun Amiens Métropole / État et ce qui va nous permettre évidemment d'accélérer le règlement, par exemple, des factures et de faire cesser. À titre expérimental, nous avons été choisis parmi une dizaine, je crois, de collectivités pour mener cette expérimentation qui, j'espère, donnera des résultats au point d'être ensuite généralisée.

Je mets donc aux voix cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ECOPOLIS ET DECHETS MENAGERS. ADMISSIONS EN NON-VALEUR PROPOSEES PAR LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.

M. MERCUZOT : Vous savez bien, en effet, mes chers collègues, que certains titres de recettes que nous émettons ne parviennent pas à être recouverts par les services de la trésorerie. Et bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans nos comptes administratifs des années, mais elles peuvent être admises en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable public et sur avis conforme de notre assemblée.

L'admission en non-valeur, je le répète, mais c'est un peu formel, n'éteint pas les créances. Et le comptable public reste toujours chargé de leur recouvrement notamment, on peut toujours espérer, dans le cas où le débiteur réapparaîtrait ou reviendrait à meilleure fortune.

Dans cet esprit, la trésorière du Grand Amiens et Amendes fait état auprès de nous de créances relatives aux exercices 2012 à 2019 et pour lesquelles elle demande l'admission en non-valeur.

Alors, ces titres de recettes qui ne sont pas à ce stade recouverts s'expliquent par le fait que des débiteurs peuvent être partis sans laisser d'adresse à l'étranger ou tout simplement parce qu'ils sont mal identifiés, que les débiteurs peuvent être sans ressources suffisantes, que les débiteurs contre lesquels une saisie a été ordonnée n'ont pas pu régler leurs dettes parce que cette saisie a fait l'objet d'un procès-verbal de carence ou plus simplement encore que des sommes inférieures au seuil réglementaire étaient visées par ces titres de recettes. Le seuil réglementaire de recouvrement est de 15 €.

On doit signaler qu'une seule créance due à une entreprise qui a fait faillite porte sur la valeur de 20 000 €, alors que la somme globale de non-valeur qu'il est proposé d'adopter ici est de 50 601,19 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ADMISSIONS EN NON-VALEUR PROPOSEES PAR LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.

M. MERCUZOT : Toujours des admissions en non-valeur, mais cette fois à propos des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Donc, je ne reviens pas sur ce que sont les admissions en non-valeur, je pense que vous avez compris.

De la même manière, les états de créances en cause, cette fois, pour les 2003 à 2020 s'élèvent, le montant est plus important, à 99 268,40 € pour le budget de l'eau, et à 97 283,01 € pour le budget annexe de l'assainissement.

Le montant global des non-valeurs proposées ici s'élève donc à 196 551,41 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Oui. Madame, je vous en prie.

MME THEROUIN : Sans doute que nous allons en reparler lors du débat d'orientations budgétaires, mais nous souhaiterions savoir si les admissions en non-valeur concernant l'eau, avec l'aggravation de la pauvreté sur notre territoire et les difficultés des familles à payer régulièrement leurs factures d'eau, est-ce que vous avez pu avancer sur le projet de mensualisation ou trimestrialisation des factures comme nous le souhaitons, sans compter la tarification sociale ? Mais je crois que nous avons un désaccord là-dessus.

M. GEST : Nous pourrions vous répondre davantage le mois prochain et surtout en janvier lorsqu'on votera le budget parce que, comme je vous l'ai indiqué, nous travaillons sur ce sujet et vous en serez évidemment informés en temps voulu.

Voilà pour ce point que j'ai mis au vote ? Je ne sais plus. Personne ne suit, d'accord. Très bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - RIVERY. AMIENS. AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC ET DE LA RUE ROGER ONFRAY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose de valider les partis d'aménagements de l'avenue du Général Leclerc à Rivery et de la rue Roger Onfray sur la commune d'Amiens.

Le premier aménagement a fait l'objet d'un financement dans le cadre de la PPI.

Le second reste à financer et sera proposé en 2021.

Les deux communes participeront par le versement d'un fonds de concours qui s'élèvera à environ 400 000 € pour Rivery et à 225 000 € pour la commune d'Amiens. Ces montants pourront varier en fonction du coût réel des travaux.

Les conventions correspondantes sont soumises à votre approbation.

Il convient également d'autoriser le président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. C'est la position sur les fonds de concours, comme d'habitude.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR, M. BAÏS ont voté contre.

22 - SALOUËL. COMMERCE CARREFOUR MARKET ROUTE DE ROUEN. INDEMNISATION AMIABLE EN REPARATION DE PREJUDICES SUBIS SUITE AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RUE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. DESSEAUX : Amiens Métropole a engagé de septembre 2018 à mai 2019 des travaux conséquents de réaménagement de la route de Rouen à Salouël.

Un commerce (CARREFOUR MARKET) a été particulièrement impacté sur son chiffre d'affaires et donc sur sa marge.

En accord avec la procédure initiée par Amiens Métropole pour des travaux similaires, il est proposé d'indemniser une perte de marge supérieure à 10 % sur la période retenue. Le document comptable fourni par CARREFOUR MARKET fait état d'une perte de 13 % sur la durée des travaux.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de verser à titre exceptionnel une indemnisation équivalente à la perte de marge après impôt à CARREFOUR MARKET pour un montant de 17 221 € et d'autoriser la signature de ce protocole transactionnel par Monsieur le Président.

M. GEST : Voilà. Il s'agit d'utiliser la procédure que nous avons menée lorsqu'il s'agissait d'indemniser les victimes des travaux.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE. ANNEE 2020.

MME FOURE : Il s'agit donc, comme chaque année, de fixer le taux d'avancement de grade.

Donc, je vous rappelle que l'article 49 de la loi n° 84-53 du 20 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par ladite loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter les taux d'avancement de grade pour l'année 2020, tels qu'ils figurent en annexe de la délibération qui vous a été communiquée. Et je vous précise que ces taux d'avancement sont les mêmes que l'année précédente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME FOURE : Donc, comme pour les années précédentes, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 279 002 € au Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole au titre de l'année 2021 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE VOLET PREVOYANCE. CHOIX DU PRESTATAIRE. CONVENTION.

MME FOURE : Il s'agit d'un point important pour l'ensemble de nos agents. En effet, c'est la participation de la collectivité au financement de la protection sociale volet prévoyance et le choix du prestataire.

Alors, par délibération en date du 16 juillet 2020, le conseil d'Amiens Métropole a décidé de participer au financement de la protection sociale en prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

Amiens Métropole a fait le choix du conventionnement afin d'optimiser les niveaux de garanties et de disposer de tarifs attractifs pour les personnels.

Je vous propose d'approuver la convention de participation pour une durée de six années et le contrat d'assurance collective à adhésions facultatives des agents pour le risque prévoyance, à conclure avec TERRITORIA Mutuelle, c'est la mutuelle du Groupe AESIO, offre classée n° 1 sur la base de l'analyse des candidatures et des offres au regard des critères de la consultation.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Et je voudrais préciser que cette délibération a été présentée bien entendu, comme il se doit, préalablement au comité technique. Il y a eu des réunions d'abord de travail entre l'administration et les organisations syndicales. Et puis donc une discussion en CT. Et ça a donné lieu à un vote à l'unanimité des organisations syndicales. Je voulais le signaler. C'est la preuve qu'Amiens Métropole fait vraiment le nécessaire pour que nos agents soient protégés dans le cadre de cette convention.

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - INDEMNISATION ASSISTANCE A AGENT. DOSSIER A 19.07.26 P.

MME FOURE : Le 26 juillet 2019, un agent de police municipale a été agressé dans l'exercice de ses fonctions.

L'auteur des faits a fait preuve d'agressivité verbale et, par jugement du 6 février 2020, a été condamné à verser à l'agent de police la somme de 300 € au titre de dommages et intérêts.

Malgré les démarches faites par l'avocat de l'agent, l'auteur des faits ne s'est pas acquitté de la condamnation.

Je vous propose de vous prononcer favorablement à la demande de prise en charge au titre de la protection fonctionnelle pour un montant de 300 €.

Donc, c'est en quelque sorte la métropole qui se substitue à l'auteur des faits pour dédommager notre agent. Étant précisé évidemment que si le moment venu le dédommagement a lieu, parce que c'est quand même à cette personne, à l'auteur de l'agression de le faire, donc si ce dédommagement a lieu à un moment donné, évidemment eh bien la ville, la métropole pardon récupérera la somme qu'elle a versée. Mais l'objectif de cette délibération, c'est d'abord et avant tout de protéger, là encore, notre agent.

M. GEST : Oui. Merci. Ce sont des dossiers que l'on a à voir de temps à autre, car malheureusement nos agents sont parfois agressés dans l'exercice de leurs fonctions.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA GARE ROUTIERE D'AMIENS. ANNEE 2021.

M. RENAUX : Bien, je vous propose d'actualiser les tarifs de la gare routière et de les appliquer au 1^{er} janvier de l'année 2021.

À noter qu'aucune actualisation tarifaire n'a été appliquée depuis 2016 et que les recettes générées par cette actualisation seraient de l'ordre de 13 000 € par an.

À noter qu'en 2021, des travaux importants de modernisation et de rénovation de l'équipement sont prévus avec de la mise en accessibilité, construction d'un nouveau bureau d'accueil, salle de pause pour les gardiens, travaux électriques, mise en peinture. Un investissement de 250 000 €.

Et à noter également que contrairement à ce qui a été il y a quelques années, le budget n'est plus déficitaire ; il s'équilibre.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AMIENS. PROGRAMME INTERREG 2 MERS. STRATEGIE D'ECLAIRAGE PUBLIC BAS CARBONE. ÉCLAIRAGE AVENUE DE L'EUROPE. PROLONGATION.

M. RENAUX : La collectivité s'est associée à plusieurs autorités locales d'Angleterre, de Flandre belge et des Pays-Bas dans le but de mettre en œuvre, au travers d'un projet pilote, une stratégie d'éclairage public à faible émission de carbone.

Ce projet pilote, consistant en une technologie innovante d'éclairage public avec détection de présence et de vitesse, est prévu entre deux ronds-points sur l'avenue de l'Europe à Amiens et entre dans le cadre du SLIC (Smart Light Concepts).

Du fait de la crise sanitaire actuelle, le pilote n'a pas permis d'étudier la baisse de consommation électrique et l'impact sur la sécurité des usagers, deux des enjeux majeurs du projet.

Le coût total des investissements, en personnel et en matériel, pour la réalisation de ce pilote était de 333 212,50 €, dont 133 285 € sont à la charge de la collectivité. Ce coût reste inchangé.

Je vous propose d'approuver la prolongation de ce projet pour une durée de 6 mois, fixant ainsi son terme au 30 juin 2022. Et cette prolongation n'a donc aucune conséquence budgétaire.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AMIENS. REQUALIFICATION DE L'ECHANGEUR NORD ENTRE LES RN25 ET RN1. CREATION D'UNE VOIE VERTE EN RIVE OUEST. AVENANT N° 1.

M. RENAUX : À l'occasion des... comment dire... des travaux par l'État sur les carrefours particulièrement accidentogènes et donc des échangeurs Nord que vous connaissez tous, nous avons discuté, à l'époque, pour que l'on puisse créer une voie verte.

Et donc afin de poursuivre son engagement dans le développement de l'usage du vélo sur le territoire métropolitain, la collectivité entend créer une voie verte le long de la RN25 dans le cadre de son projet de requalification de l'échangeur Nord.

Cette voie verte ferait office de liaison entre Poulainville et Amiens pour les modes actifs et offrirait ainsi aux habitants de Poulainville un accès au réseau cyclable directement.

Le coût de cette opération est estimé à 550 000 € TTC au stade actuel du projet, montant intégralement supporté par Amiens Métropole.

La maîtrise d'ouvrage des travaux, par contre, de cette voie verte serait néanmoins déléguée à l'État.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DESBUREAUX. Est-ce qu'on peut avoir un micro ? Aujourd'hui, on a un autre coureur à pied que la dernière fois mais on l'en remercie. Merci beaucoup.

MME DESBUREAUX : Il est vrai que la création d'une voie verte est particulièrement judicieuse à cet endroit.

Je tenais à profiter de l'occasion pour alerter sur la nécessité d'un entretien plus important des voies vertes entre les villes et les villages d'Amiens Métropole, surtout en automne. En circulant à vélo, il nous arrive fréquemment d'être confrontés à des pistes envahies par les feuilles mouillées ou par les branchages, voire des branches entières, ce qui peut s'avérer assez dangereux. Je pense aux pistes entre Saleux et Salouël, Salouël et Pont-de-Metz, mais surtout entre la gare de Longueau et Boves qui, elle, est en plus jonchée d'ordures. À cause de cela, les voies vertes sont parfois abandonnées par les cyclistes et ne servent plus exclusivement qu'aux piétons, ce qui est fort dommage.

M. GEST : Merci. Je partage votre remarque, Madame DESBUREAUX, sur la liaison gare de Longueau-Boves, mais je donne la parole à Patrick DESSEAUX. Oui. Sers-toi du micro qui est à portée de la main. Voilà.

M. DESSEAUX : Oui. Cette voie de Longueau est une départementale. Il faut savoir que l'entretien appartient donc au département et à la ville de Boves. Sur cette portion, seulement une partie, c'est-à-dire celle de la gare de Longueau jusqu'à Cagny est à la charge de la métropole. Donc, cette partie-là va être réalisée bientôt. D'ailleurs, une délibération va être envisagée, enfin une présentation au prochain bureau.

M. GEST : Cela étant, si on pouvait trouver une formule avec le département pour que ce soit entretenu, parce que c'est une voie qui est très agréable mais qui, vous avez raison, est souvent perturbée par des branchages et susceptible même de provoquer des crevaisons. Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Alors, ça, ça fait l'objet... Effectivement, il y a le département, qui par ailleurs a délibéré sur son plan vélo 2 et donc, à l'occasion des débats qu'il a pu y avoir au conseil départemental, certaines personnes ont pu intervenir sur ce sujet pour demander au département de prendre en compte notamment cette piste puisqu'elle a été entièrement financée par les communes avec subventions bien sûr. Mais elle reste de la compétence de la commune de Boves dans sa partie.

Plus généralement, sur la question des pistes cyclables, il y a une réflexion à mener sur leur entretien. Aujourd'hui, dans le cadre actuel réglementaire, le nettoyage reste une compétence communale. Ceci dit, voilà, il y a un vrai sujet à réflexion et à débat entre les communes et au sein d'Amiens Métropole, au-delà pour le département sur son réseau également, puisqu'il y a certains tronçons qui passent sur la métropole. Parce qu'on voit bien qu'avec le développement de ces pistes cyclables ou voies vertes, la question de leur entretien conditionne leur utilisation par les usagers cyclistes, puisque bien souvent situées en bord de route, elles récupèrent tous les déchets de voirie. Donc, c'est un vrai sujet.

Donc aujourd'hui, le cadre, c'est le nettoyage compétence communale ou compétence... voilà, compétence communale. Le département ne prend pas en compte, pour l'instant, sur les abords de la voie départementale, notamment celle de Boves, cette question-là. C'est un sujet de réflexion commun entre les communes, Amiens Métropole et le département.

M. GEST : Très bien. Donc, il va y avoir une suite à cette remarque que nous nous sommes déjà faite, n'ayant pas encore trouvé les bonnes solutions.

Bien, je reviens au rapport lui-même sur la voie verte.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. HELLO WATT. CONVENTIONS.

M. FOUCAULT : Les rapports 30 et 31 sont très symboliques de la présence d'Amiens dans l'économie du XXI^e siècle.

Alors le premier, c'est sur la filière numérique avec Hello Watt.

Un petit mot peut-être sur la filière numérique à Amiens, enfin juste pour rappeler son importance aujourd'hui.

C'est 5 000 emplois au total, dont 4 000 pour le secteur de la relation client avec des PME locales comme A Cappella, que vous connaissez sans doute, et puis des grands groupes comme Coriolis, Médiamétrie ou Info10.

Par chance, c'est un secteur qui résiste beaucoup mieux à la crise que d'autres secteurs. Et puis, on remarque aussi qu'il se développe qualitativement, ce qui est bien en termes de ressources humaines aussi pour Amiens avec des activités à beaucoup plus forte valeur ajoutée que ça ne pouvait être le cas dans les années précédentes. Et j'espère d'ailleurs qu'on pourra vous présenter d'autres beaux dossiers, d'ici Noël, de création d'emplois dans ce secteur.

Donc ici, il s'agit d'une aide à la création d'emplois pour une société qui s'appelle Hello Watt.

Hello Watt, c'est une société Internet qui a été créée en 2016, donc qui est toute récente, par trois jeunes centraliens à la suite d'une initiative du ministère de l'Écologie. C'est une société Internet, vous pouvez aller sur le site, qui aide les particuliers à réduire leur facture énergétique par la comparaison, et à consommer aussi les énergies, notamment l'énergie solaire, de manière plus responsable.

En 2019, le fondateur de la société annonçait avoir permis à 30 000 foyers, en France, français, d'avoir économisé 5 millions € sur leurs factures d'énergie.

La montée en puissance de l'activité d'Hello Watt va bénéficier à Amiens, puisqu'ils entendent recruter et former 89 salariés sur les 36 prochains mois pour conduire le projet de développement dans toutes ses composantes (numérique, déploiement commercial, etc.).

Hello Watt est installée, avec ces donc 89 salariés envisagés, rue de La Vallée dans l'immeuble Oxygène.

Donc, en concertation avec le conseil régional des Hauts-de-France, qui est chef de file en matière de développement économique et co-financeur de ce programme, il vous est proposé de valider le versement d'une aide à hauteur de 222 500 € qui correspond à 2 500 € par CDI, en complément donc du conseil régional, comme je vous le disais.

En ce sens, je vous demande de bien vouloir approuver la convention à intervenir avec la société Hello Watt ainsi que celle à intervenir avec la région Hauts-de-France, et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Nous devons inaugurer cette entreprise qui est installée rue de La Vallée ce mois-ci, mais évidemment, pour des raisons que vous comprenez, ça a été annulé.

**31 - ENTREPRISE SAS YNSECT. AIDES A L'IMPLANTATION D'UNE USINE D'ELEVAGE YNFARM.
ENTREPRISE SAS YNSECT. CONVENTIONS.**

M. FOUCAULT : Point 31 qui, cette fois-ci, n'est plus sur le numérique mais sur les biotechnologies, donc deuxième secteur capital pour l'économie du XXI^e siècle.

La société par actions simplifiées Ynsect a été créée en 2011. C'est une entreprise innovante spécialisée dans l'élevage à grande échelle et la transformation d'insectes d'intérêts pour la nutrition animale et végétale.

Alors, pourquoi c'est un dossier majeur pour Amiens mais aussi, il ne faut pas avoir peur de le dire, pour la France ? C'est que le projet d'Ynsect est une réponse au grand défi alimentaire du XXI^e siècle qu'on peut résumer en deux chiffres : une augmentation de 70 %, d'ici 2050, de la production alimentaire avec seulement 5 % de terres agricoles en plus. Ynsect va répondre à ce défi avec, comme vous le savez, une protéine alternative à la farine animale, dans un premier temps, notamment la farine de poisson produite à partir d'insectes, des scarabées dans des fermes verticales.

Ce qui est clair, c'est que l'installation d'Ynsect sur la métropole amiénoise nous installe immédiatement dans la cour des grands dans le domaine des biotechnologies. On se retrouve en effet en présence d'une technologie de rupture majeure au niveau international. Ce qui explique d'ailleurs l'ampleur de la levée de fonds, quasiment une des premières en Europe sur l'année 2020, réalisée récemment par Ynsect, avec un total de levée de fonds de 425 millions de dollars. Pardon, c'est en dollars, vu que les levées de fonds ont suscité l'intérêt d'investisseurs en Amérique du Nord, en Asie et également en Europe. En gros, tous les investisseurs de ce qu'on appelle aujourd'hui les biotech, mais aussi les clean tech, tous les investisseurs qui investissent uniquement dans les énergies propres.

Donc, son président-directeur général, Antoine HUBERT, envisage l'implantation d'un nouveau site industriel de type ferme verticale au niveau de l'Espace Industriel Nord d'Amiens sur la commune de Poulainville. Une parcelle de 18 hectares, en lien avec les propos du président GEST tout à l'heure, sur la consommation d'hectares pour faire du développement économique. Ici, c'est 18 hectares, ce qui n'est évidemment pas rien, bien qu'il s'agisse d'une ferme verticale. Cet investissement immobilier de 50 000 m² de permis de construire devrait permettre de créer à 3 ans 110 emplois en CDI avec une masse salariale chargée annuelle de 3 500 000 €.

Compte tenu des enjeux de ce projet, de son caractère hautement structurant pour l'économie locale, en particulier au regard de sa filière agroalimentaire, les trois collectivités (région, département de la Somme, Amiens Métropole) se sont accordées sur un accompagnement financier basé sur le dispositif classique d'aide à l'implantation de la région, chef de file en matière économique.

À ce titre, la société Ynsect a sollicité Amiens Métropole, en janvier 2019, pour l'attribution d'une aide sous forme de subvention pour un montant total de 7 000 € par emploi créé, ce qui fera 770 000 € au total pour 110 emplois, en espérant évidemment un développement important dans les années ultérieures.

Le dossier d'aide à l'implantation a été transmis en juin.

En conséquence, la présente délibération a pour but de permettre à l'entreprise Ynsect de bénéficier de l'octroi de cette subvention. Nous vous proposons donc d'adopter cette délibération, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Alors, il s'agit d'un très grand projet qui va bouleverser notre territoire et sur lequel il mérite que nous nous arrêtons un peu pour réfléchir un peu plus loin que la première centaine d'emplois promise.

Alors que le chômage frappe dur notre territoire, il faut avouer qu'il est difficile pour les élus de ne pas céder au chant des sirènes de la French Tech flanqué d'économie verte.

Il s'agit d'ajouter 770 000 € aux 23 millions de dollars de financements publics et aux 425 millions de dollars d'investissements privés du monde entier. À côté de ces millions de dollars, l'aide de la métropole est toutefois notable si l'on considère les aides à l'emploi couramment octroyées.

Il est également question d'une aide immobilière, le vice-président vient de l'indiquer, pour l'installation de la plus grande usine d'insectes du monde à Poulainville nécessitant 180 millions € d'investissement.

Le chantier a lieu en bordure de la zone industrielle Nord sur des terres qui ont toujours été cultivées, même s'il est vrai que les 17,9 hectares ont été rachetés il y a une dizaine d'années pour étendre la zone industrielle. Ce n'est donc pas une surprise qu'elles redeviennent à vocation économique.

Cette installation classée pour la protection de l'environnement occupera 10 hectares, donc c'est un peu plus grand et plus haut que l'entrepôt géant d'Amazon, pour vous repérer un peu et avoir une petite échelle. Il y aura un bâtiment principal allant jusqu'à 36 mètres de haut.

Alors pour quoi faire ? Pour reproduire les scarabées, pour la croissance des larves, et sur le site il y aura également des ateliers d'abattage puisque les insectes seront nourris automatiquement, 7j/7, ce qui nécessitera une surveillance d'opérateurs travaillant en 3 X 8. Donc, dans un premier temps, on évoque une centaine d'emplois sur le site, 150 à 180 emplois au total après l'extension qui est d'ores et déjà prévue.

Alors, pour quoi fait ?

Alors Amiens Métropole, nous allons changer la façon de nourrir les légumes et les animaux de la planète. Ce n'est pas moi qui le dis ; c'est un des cofondateurs de l'entreprise. Alors, les larves de scarabées Molitor seront broyées et transformées pour l'alimentation animale tandis que les déjections feront de formidables engrais agricoles permettant de réduire les phytosanitaires. Son cofondateur a récemment présenté les débouchés sur BFM Business. D'abord, les poissons et les plantes, demain les poulets et les porcs et peut-être un jour les humains. C'est génial, non ?

Intéressons-nous de près à l'impact carbone de ce projet, à l'analyse du cycle de vie.

La MRAE, qui est la nouvelle autorité environnementale des Hauts-de-France, a produit un passionnant avis dans le cadre de l'enquête publique préalable puisqu'il s'agissait d'une... et qu'il s'agit toujours d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Je cite : « Le projet entraînera l'imperméabilisation difficilement réversible de plus de 10,1 hectares actuellement agricoles. Le dossier n'a pas étudié d'alternative permettant une moindre consommation d'espace. Des mesures permettant la réduction des gaz à effet de serre sont à rechercher avec notamment l'étude des possibilités de recourir aux énergies renouvelables en réduction de la consommation de gaz naturel et la valorisation des surfaces imperméabilisant par la production des ENR ou encore des alternatives aux déplacements autres que par la route. L'étude ne considère que le transport de marchandises par route alors qu'à 400 mètres est située une desserte pour le fret, prétextant attendre le développement de l'activité. »

Je cite encore : « Un suivi des nuisances olfactives et des émissions de polluants atmosphériques, puisqu'il s'agit d'émissions d'oxyde de carbone et de monoxyde de carbone se rapprochant ou égalant aux limites réglementaires autorisées. » Donc ce suivi sera assuré après la mise en service du projet, c'est-à-dire l'année prochaine. Rappelons que deux habitations se trouvent à 280 mètres au Nord et une autre à 570 mètres à l'Est.

« Le projet entraînera une hausse de 0,6 des émissions de gaz à effet de serre dans un contexte où celles-ci doivent diminuer. »

J'ai terminé la citation des services de l'État, puisque ce n'est pas un coup des Amishes, Monsieur le Président ; c'est l'avis des services de l'État.

Alors, les crises sanitaires, économiques et sociales que nous traversons ne doivent pas faire oublier l'urgence écologique.

Ce soir, nous pourrions aussi nous interroger sur le type d'agriculture que nous souhaitons vraiment promouvoir demain. Est-ce une agriculture urbaine de qualité pour nourrir dignement les familles avec nos terres ou élever et broyer des insectes pour nourrir des animaux qui vont nourrir l'homme à travers le monde ? Quid de notre plan alimentaire territorial ? Aide-t-on autant les acteurs agricoles de notre métropole ?

Et derrière ces 770 000 € de subvention publique à un projet agro-industriel, ce sont les questions qui nous sont posées ce soir, Mesdames, Messieurs les élus. Ayant beaucoup de doutes quant au modèle promis par cette plus grande ferme d'insectes au monde qui n'a vraisemblablement plus besoin d'être publique, nous jugeons plus sage de nous abstenir ce soir.

M. GEST : Y a-t-il une autre intervention ? Non. Je donne la parole à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Oui. Merci.

À chaque fois, sur ces interventions, on comprend mieux le peu de création d'emplois de 2008 à 2014 dans la métropole. En tout cas, nous, on est assez...

Juste sur le point : oui, Ynsect ne va pas nourrir l'homme mais nourrir l'animal et en particulier il faut savoir sur le... ne serait-ce que pour la surpêche aujourd'hui, il y a 25 % de la pêche qui en fait n'est pas faite pour nourrir les humains mais qui est faite pour nourrir d'autres animaux. Donc déjà, une des premières valeurs d'Ynsect, ce sera de permettre de remplacer la surpêche en procurant de la nourriture pour les poissons.

Et puis sur la dépense, au-delà du fait qu'on n'attrape pas les mouches, pour rester dans le domaine des insectes, avec du vinaigre, c'est de toute façon un témoignage important de confiance

dans les biotechs et puis dans la confiance qu'Ynsect nous fait en installant son entreprise et ce très beau projet sur Amiens.

770 000 €, moi, j'ai fait le compte sur 10 ans : ils vont distribuer à peu près 35 millions de salaires aux Amiénois. Donc 770 000 € comparés à 35 millions pour les Amiénois qui vont ensuite les dépenser dans les commerces d'Amiens, je pense que c'est un engagement intéressant pour Amiens Métropole.

M. GEST : Merci à Marc FOUCAULT.

Je serais tenté de vous dire, Madame THÉROUIN : sur ce dossier, il y a vraiment une unanimité quasi-totale. Ça a fait parler énormément dans la presse nationale positivement. Il n'y avait que vous qui pouviez vous opposer à ce dossier.

Je le regrette profondément parce que, comme vient de le rappeler Marc FOUCAULT, il est synonyme d'innovation. Il est synonyme d'industrialisation et nous en avons besoin. Je vous entends, de temps à autre, en réclamer le développement. Il est synonyme également d'emplois, mais sans doute considérez-vous que nous n'avons pas besoin d'emplois supplémentaires sur l'agglomération. Et par ailleurs, il est sans doute synonyme aussi de partenariat avec le monde agricole. Il a aussi la faculté de nous amener un centre de recherche à Amiens. Vous conviendrez sans doute qu'il n'y en a quand même pas des tonnes qui se sont installés, ces dernières années, à Amiens.

Et enfin, Monsieur Antoine HUBERT, qui a bien voulu vous fournir tous les éléments que vous avez évoqués au début de votre propos, a indiqué effectivement sur BFM Business qu'il imaginait qu'à terme, à Amiens, ça soit avec les emplois directs créés par Ynsect, les emplois indirects qui seront, y compris pour certains d'entre eux, sur le site même d'Ynsect, il espère que ce sera créateur de 500 emplois. Merci de nous faire savoir que vous préférez vous asseoir sur 500 emplois potentiels.

En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que l'aide que nous attribuons là, qui peut paraître effectivement, j'allais dire, faible d'une certaine façon au regard des millions de dollars que cette entreprise a été capable de lever, c'est cette somme-là alliée au secours de... également attribuée par la région Hauts-de-France qui a permis à cette entreprise de choisir Amiens plutôt que de choisir Reims. Personnellement, je m'en réjouis sans aucune ambiguïté.

Je mets aux voix donc ce rapport.

ADOpte

Observations :

Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT se sont abstenus.

32 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. ADIE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

MME BRUNEL : Monsieur le Président, si vous le permettez, je présenterai les points 32, 33 et 37 en même temps, puisqu'il s'agit de subventions pour les structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Amiens Métropole, par le pacte pour l'emploi et l'innovation, a fait le choix de soutenir une dynamique entrepreneuriale et de création d'entreprise, et nous savons tous qu'il s'agit d'un facteur essentiel d'attractivité de son territoire.

Amiens Métropole s'appuie sur différents partenaires pour déployer une offre complémentaire d'accompagnement à tout porteur de projet, quels que soient son activité, son statut, notamment en s'appuyant sur trois associations qui sont devenues incontournables et notamment l'ADIE.

Alors, l'A.D.I.E, c'est une association pour le droit à l'initiative économique. C'est une association d'utilité publique. Elle se positionne principalement sur les créateurs éloignés du marché du travail ou exclus du système bancaire classique et notamment par l'octroi de prêts d'honneur.

Il y a également la BGE qui est une association qui existe depuis plus de 20 ans, qui a un accompagnement généraliste de tous types de projets, et ceci dans le cadre d'une démarche globale au niveau de la sensibilisation. Elle effectue des accompagnements individuels, également des tests en couveuse d'entreprise, et puis elle assure un suivi post-crétion.

Également l'association Initiative Somme, qu'on connaît tous, qui est un acteur spécialisé dans le financement des projets de création d'entreprise, mais également de reprise de toute activité et dans l'économie solidaire et sociale.

Alors, Initiative Somme procède à l'analyse financière des projets, octroie des prêts d'honneur et également fournit des garanties bancaires pour l'octroi de ces prêts.

Alors en 2019, rappelons rapidement, l'ADIE a réalisé les objectifs fixés dans la convention avec Amiens Métropole. C'est 88 contacts professionnels sur l'agglomération et 33 personnes financées dans le cadre d'une création d'entreprise, dont 11 dans les quartiers prioritaires de la ville.

Les prêts sont moyennement d'environ 3 660 €.

En 2019, la BGE a, elle, réalisé des actions de sensibilisation auprès de 800 collèges et lycées amiénois, sensibiliser à l'esprit d'entreprendre. 364 personnes en recherche d'emploi ont été sensibilisées et accompagnées à l'émergence d'idées autour de l'entreprenariat. 248 ont été accompagnées individuellement à la création d'entreprise.

Tout ceci, ça représente la création de 136 entreprises sur le territoire. 126 entreprises ont, quant à elles, bénéficié d'appui personnalisé.

Pour Initiative Somme, les chiffres sont également parlants : 402 porteurs de projet résidant sur le territoire ont été informés, 63 entreprises financées, ce qui représente 324 000 € de prêtés, 51 garanties bancaires accordées.

Tout ceci, ça représente 76 % de création d'entreprise et 24 % de reprise, ce qui n'est pas négligeable, et donc encore 123 emplois créés ou maintenus dans ces entreprises. Soulignons qu'il s'agit majoritairement d'entreprises de moins de 10 salariés.

Et également 10 structures de l'économie solidaire et sociale accompagnées et financées.

Donc, en conséquence, je vous propose pour l'ADIE, pour l'année 2020, d'attribuer une subvention de droit commune à hauteur de 5 000 € à cette association, en approuvant la convention et en autorisant Monsieur le Président à la signer.

Pour la BGE, je vous propose de lui accorder une subvention de 20 000 € pour l'exercice 2020, d'approuver la convention et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

Et pour Initiative Somme, je vous propose d'approuver le versement d'un soutien financier de 70 000 €, somme qui pourrait être majorée de 5 000 à 10 000 € en fonction des résultats. Je vous invite dès lors à approuver cette convention à intervenir et à autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci, chère collègue, d'avoir présenté ces trois rapports qui effectivement ont beaucoup de liens entre eux, mais pour autant traitent des cas distincts. Et donc, je demande s'il y a des questions sur ces rapports. Non. Donc, je vais les mettre successivement aux voix. Le 32.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - BGE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. GEST : Le 33. Même vote ? Très bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. GEST : Le 37. Même vote ? Parfait.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES. PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE PRET RELANCE. CONVENTIONS.

M. GEST : Monsieur Marc FOUCAULT m'a demandé de présenter le 35 avant le 34. Je ne peux pas refuser cette demande.

M. FOUCAULT : Merci beaucoup. C'est pour rester sur le champ de l'économie. On a oublié de vous dire d'ailleurs qu'Ynsect devrait être opérationnelle en 2022, donc c'est assez rapide. Mais je reviens au point 35.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous avez adopté, le 16 juillet dernier, en réponse à la crise sanitaire, un plan de soutien destiné à aider les commerces et les petites entreprises à passer le cap que nous espérions tous proche de la Covid-19. Trois mois plus tard, force est de constater que le virus a renforcé sa dynamique et que nos entreprises et nos commerces subissent un nouveau coup dur dans leur développement. Il nous fallait donc être plus rapides, plus à l'écoute de leurs besoins et puis surtout être très lisibles en matière d'aide.

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un numéro vert gratuit, qui va s'appeler « Amiens soutient ses entreprises et ses commerces ». Ça sera le 0801907710. Il sera opérationnel dès le 10 novembre prochain et il permettra, du lundi au vendredi, de contacter directement une équipe de 4 personnes qui a été constituée au sein du service développement économique, que je remercie pour sa réactivité, et qui pourra donc être à l'écoute et donner un conseil immédiat et une orientation envers les chefs d'entreprise qui les appelleront. Ce numéro

vert devra notamment donc donner accès au plan de relance, qui fait l'objet de la présente délibération.

Cette délibération organise en effet la participation technique et financière d'Amiens Métropole au grand fonds de relance initié par la région et par la Banque des territoires.

L'objectif, je le rappelle, de ce fonds de relance est d'assurer un soutien économique aux entreprises de moins de 10 salariés des Hauts-de-France qui n'ont pas réussi à mobiliser un prêt bancaire et qui présentent un besoin de trésorerie qui est situé entre 5 000 et 30 000 €. Donc, vous voyez que c'est complémentaire par rapport à d'autres dispositifs. Il s'agira d'un prêt à taux 0 avec un différé de 12 mois et un remboursement sur 48 mois.

Amiens Métropole évidemment a choisi de rejoindre l'initiative régionale avec une dotation financière de 360 000 € qui sera uniquement dédiée aux commerces et aux petites entreprises de la métropole amiénoise. Le calcul se fait sur la base de 2 € par habitant, d'où les 360 000 €, sachant que la région Hauts-de-France et la Banque des territoires contribuent, elles aussi, à hauteur de 2 € par habitant, mais bien sûr sur une échelle plus vaste, ce qui explique que ce fonds d'aide sera doté globalement de plus de 24 millions €.

Donc concrètement, nous avons besoin d'un double conventionnement : le premier avec la région pour permettre à Amiens Métropole d'intégrer le plan de relance, et le second pour permettre de contractualiser avec Initiative Hauts-de-France qui sera le gestionnaire et l'instructeur des demandes de fonds.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la convention de « Participation au fonds de relance Hauts-de-France » et aussi la convention de « modalités de versement et de gestion de ce fonds ».

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - SOCIETE BIOAMIENS. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACQUISITION D'UN AUTOMATE GENEXPERT IV (DIAGNOSTIC COVID-19).

M. FOUCAULT : Il nous renvoie malheureusement à la triste situation sanitaire d'aujourd'hui, même si c'est un dossier qui a été mis en route au mois d'avril.

La crise sanitaire a mis en évidence des besoins massifs en tests de dépistage du Covid extrêmement déficitaires sur le territoire national au printemps et également dans la Somme.

Le laboratoire BIOAMIENS s'est donc proposé d'apporter sa contribution, enfin de la renforcer plus exactement, à la résolution de ce problème en s'équipant, dès avril, d'un analyseur permettant de réaliser ces dépistages au lieu de les envoyer loin d'Amiens et donc de faire perdre du temps aux personnes qui avait fait ces tests.

Le laboratoire de biologie médicale BIOAMIENS a donc sollicité l'aide de la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour financer l'équipement. La région Hauts-de-France a aussi donné son accord pour participer à hauteur de 10 000 €, tout comme le département de la Somme. Donc, 10 000 € pour la métropole, pour le département et pour la région.

Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 €, sur une assiette subventionnable de 48 000 €, au profit du laboratoire BIOAMIENS pour l'acquisition d'un automate GeneXpert IV de CEPHEID.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE. FOIRE EXPOSITION DE PICARDIE 2020.

M. FOUCAULT : Le 36, on reste malheureusement dans la crise sanitaire et vous savez que d'un point de vue économique, si elle a fait parfois quelques gagnants, elle a fait aussi des grands perdants et notamment tout le secteur culturel, événementiel, expositions, congrès, et elle a notamment touché donc le groupe GL EVENTS qui gère par délégation de service public le centre d'expositions et de congrès Mégacité dans le cadre d'une DSP, ce que je viens de dire.

La crise sanitaire a entraîné un report à l'automne 2020, comme vous le savez, de la foire-exposition de Picardie, qui était traditionnellement organisée chaque année au printemps. Donc, on n'a pas voulu abandonner la foire-exposition à son triste sort. C'était important qu'elle puisse se tenir et elle a pu se tenir. Et nous l'avons soutenue à un double point de vue.

D'abord, en instaurant une gratuité d'accès pour le public pendant la semaine, pas le week-end, mais pendant la semaine, ainsi qu'une importante campagne de communication sur les Hauts-de-France. Donc, l'ensemble, la gratuité publique plus la campagne de communication pour 20 000 €.

Et nous avons également participé, comme d'ailleurs la région Hauts-de-France, à des dégrèvements pour les entreprises qui souhaitaient louer des surfaces d'exposition, mais qui étaient quelquefois en difficulté étant donné la crise sanitaire, donc on a pris en charge une partie de leurs frais d'inscription pour un montant de 30 000 €.

Donc au regard des éléments ci-dessus... Ah ! oui, pardon, je voulais vous donner le bilan que j'ai obtenu justement avant de passer à la délibération. Il y a eu - 44 % de billetterie sur la foire-exposition en octobre, un chiffre d'affaires en baisse de 40 %. Et donc les subventions de la région et d'Amiens Métropole, ça fait comme si en fait le chiffre d'affaires n'avait pas été en baisse de 40 % mais de 28 %, ce qui est quand même un moindre mal.

Donc au regard des éléments ci-dessus, il est proposé de verser une contribution exceptionnelle de 50 000 € (30 000 + 20 000) à la société SECECAM afin de favoriser la fréquentation du public et la participation des entreprises lors de la foire-exposition de Picardie de l'automne 2020.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ ont voté contre

38 - ESIEE AMIENS. INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE. FUSION. CONTINUEE DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX. CONVENTION.

MME PINON : Monsieur le Président, mes chers collègues, des locaux d'enseignement sont mis à disposition de l'ESIEE Amiens depuis 1995. Cet établissement ayant fusionné récemment avec l'Institut Polytechnique UNILASALLE, une nouvelle convention d'occupation du domaine public doit être approuvée afin de permettre la continuité de la mise à disposition.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver cette nouvelle convention à intervenir entre Amiens Métropole et l'Institut Polytechnique UNILASALLE actant la mise à disposition du bâtiment situé 14, Quai de la Somme à titre gratuit. La valeur locative annuelle est estimée à 881 071,80 €.

Cette convention serait conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 sans condition de durée tant que l'établissement assure le fonctionnement et la gestion du site et que l'affectation des locaux est identique aux origines.

De plus, il est précisé en l'article 2.6 le souhait des parties de convenir d'un bail emphytéotique à l'horizon 2021 et qu'un groupe de travail sera constitué à cet effet.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Je comprends la nécessité de soutenir l'enseignement supérieur et les formations d'ingénieur. Mais moi, je ne soutiens pas les écoles privées, et l'enseignement, pour moi, doit être gratuit pour permettre à tous et à toutes d'accéder aux études supérieures. Je regrette d'ailleurs l'absence d'accord avec l'université de Picardie Jules Verne.

Ici, nous soutenons une fusion entre deux écoles privées en leur prêtant des locaux, soit. Mais qu'en est-il de la subvention accordée les années précédentes ? Quel est le montage financier du fonctionnement de cet attelage ? Est-ce que la région est appelée à participer ? La CCI continue-t-elle de financer ? Et l'État est-il appelé à subventionner également ? Ne peut-on pas envisager de réduire nos aides à des structures privées et payantes, surtout si elles sont en bonne santé financière ? Ici, on se prive de près de 900 000 € de loyer par an alors que nos finances ne sont pas franchement en bonne santé.

M. GEST : Madame PINON souhaite répondre peut-être ?

MME PINON : Alors, il y a une partie de la réponse qu'on vous a déjà indiquée, en tout cas tout à l'heure, ce que je vous ai indiqué dans mes propos, c'est qu'en effet il y aura un comité de pilotage qui va être créé pour travailler, sur l'année 2021, sur la question de la création d'un bail emphytéotique. Ça, c'est dans un premier temps. Concernant la participation des partenaires, la région participe déjà. Voilà. Donc, de toute façon, il y a déjà des conventions qui sont mises en place, donc après elles sont étudiées chaque année, mais de toute façon ces partenariats existent déjà.

Et puis par contre, ce que l'on peut dire, c'est que de toute façon, alors là, c'est peut-être aussi l'élue régionale mais évidemment l'élue métropolitaine qui parle, c'est qu'on ne peut que se réjouir d'une telle fusion. Quand on voit aujourd'hui la concurrence entre les écoles, entre les pôles métropolitains, entre les régions, on a aujourd'hui la possibilité d'avoir une véritable vitrine pour l'enseignement supérieur. Et aujourd'hui, le renforcement de cette école d'ingénieur qui tient tant à cœur de notre territoire est plutôt une très belle opportunité.

M. GEST : Merci, Madame PINON. Je préfère d'ailleurs, sur ce sujet, ne rien ajouter. Je pourrais être désagréable. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**39 - REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. ÉTATS DESCRIPTIFS
DE DIVISIONS EN VOLUME.**

MME PINON : J'imagine que vous avez tous lu les documents techniques et riches en informations. En tout cas, pour vous le synthétiser en quelques lignes, dans le cadre de l'opération de construction d'un pôle universitaire à la Citadelle et de la convention du 6 octobre 2008 de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'État et Amiens Métropole, je vous propose d'approuver les dossiers de divisions en volumes annexés à la délibération et d'accepter le transfert de la part d'Amiens Métropole au profit de la ville d'Amiens des volumes la concernant, et notamment les parcelles dites "intra-muros". L'article 5 de l'avenant n° 8 à la convention du 6 octobre 2008 précise également que les frais de notaire afférents à cette opération seront pris en charge par l'État.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Je m'abstiendrai, comme je me suis abstenue lors du conseil municipal. Pour moi, la Citadelle n'est pas terminée et même si la métropole a honoré la plupart de ses engagements et ne peut, selon vous, pas se permettre de relancer une phase 2, je pense qu'il est de notre devoir d'interpeller l'État sur la situation alimentaire précaire des étudiants et étudiantes de la Citadelle condamnés à manger des sandwiches pour le même prix, voire plus chers, qu'un vrai repas en restaurant universitaire.

M. GEST : Madame DESBUREAUX, ça n'est pas en répétant tous les mois que vous considérez qu'il n'y a pas suffisamment de possibilités de se restaurer sur place à la Citadelle que ça réglera un problème qui n'a pas su être réglé par vos amis en leur temps. Donc, d'autre part, nous avons débattu avec, comment dirais-je, les organismes qui sont susceptibles d'améliorer cette situation, mais en tout cas il y a un dossier qui a été validé tel quel par Amiens Métropole en 2013. En 2013 ! Bien.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX, Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT se sont abstenus.

**40 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION QUADRIPARTITE
ENTRE LA PREFECTURE DE LA SOMME, LE DEPARTEMENT DE LA SOMME, AMIENS METROPOLE ET LA
VILLE D'AMIENS.**

MME DELETRE : Mes chers collègues, je vous propose d'approuver la convention quadripartite entre l'État, le Conseil Départemental de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, fixant l'engagement financier de l'État et d'Amiens Métropole sur la feuille de route Stratégie numérique approuvée le 24 octobre 2019 et ayant pour objectifs :

- de réaliser et de consolider le diagnostic des besoins d'accompagnement numérique des usagers des accueils sociaux de la commune ;

- de promouvoir l'accès aux services publics numériques ;
- de favoriser l'inclusion numérique et contribuer à l'insertion professionnelle des publics sans emploi.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026.

M. PENAUD : Mes chers collègues, ce soir, nous allons gravir la dernière marche concernant le PLH.

Donc, par délibération du 25 septembre 2020, le conseil d'Amiens Métropole a arrêté le projet du second PLH au vu des avis exprimés par les communes membres de la communauté d'agglomération.

Après avis favorable avec recommandations du pôle métropolitain du Grand Amiénois au titre de sa compétence relative au schéma de cohérence territoriale, il a été transmis à l'État qui a rendu lui aussi un avis favorable avec réserves le 29 septembre 2020 et présenté en Comité régional d'hébergement et de l'habitat pour lequel l'avis favorable avec recommandations a été transmis à Amiens Métropole le 4 octobre 2020.

Que nous disent ces différents avis ? (Je vous le rappelle : tous favorables.)

Le pôle métropolitain du Grand Amiénois : le pôle métropolitain indique que le PLH présente une forte compatibilité avec les principes directeurs du SCOT en matière d'organisation de l'espace en ce qui concerne l'affirmation de la centralité de la ville d'Amiens. Différentes observations ont été formulées concernant les objectifs de construction, l'optimisation foncière, les actions en vue de faciliter les parcours résidentiels. Ces remarques seront bien entendu prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans la mesure où les orientations du SCOT s'imposent dans le PLH mais également dans les PLU des différentes communes.

Synthèse des avis des communes. Toutes celles qui se sont prononcées ont émis un avis favorable. La grande majorité des communes s'interroge néanmoins sur la possibilité d'adapter les objectifs du PLH à la réalité des besoins.

Réglementairement, l'article L.302-3 du code de la construction et de l'habitation prévoit une délibération au moins une fois par an sur l'état de la réalisation du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. Une évaluation à mi-parcours pourra être l'occasion de revoir les objectifs à la lumière de la conjoncture constatée. Le code de la construction et de l'habitation indique que le PLH peut être modifié par l'organe délibérant de l'EPCI à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale.

Troisième point : synthèse des avis de l'État et du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Concernant les orientations du PLH, l'État et le Comité régional estiment en premier lieu que les objectifs de résorption de l'habitat vacant sont ambitieux compte tenu de la complexité des actions à mettre en place.

L'État avait pourtant incité Amiens Métropole à prioriser le développement d'une offre nouvelle pour la résorption de l'habitat vacant et a fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de son porter à connaissance. Cette approche a été respectée mais l'objectif quantitatif a été fixé de façon réaliste plus qu'ambitieuse.

Un budget a été réservé pour créer une aide spécifique qui pourra compléter les autres dispositifs locaux et surtout les aides de l'ANAH, véritable levier financier de la politique de l'amélioration de l'habitat existant.

En second lieu, l'État et le Comité régional notent un manque d'ambition d'Amiens Métropole sur le traitement des copropriétés dégradées du territoire. Amiens Métropole s'est pour l'instant engagée à approfondir sa connaissance des copropriétés et à continuer l'accompagnement des copropriétés déjà identifiées dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain sans élargir l'action à d'autres copropriétés extérieures aussi quartiers prioritaires. Il est rappelé que les copropriétés sont des propriétés privées et qu'il ne convient pas à Amiens Métropole et aux acteurs publics de se substituer aux obligations des copropriétaires et syndics.

Enfin, l'État insiste sur l'urgence à mettre en place l'observatoire de l'habitat, outil d'aide à la décision et d'observation réglementaire. Il est en cours d'élaboration. Des groupes de travail seront créés et serviront à l'élaboration des bilans annuels du PLH dans chacun des domaines : constructions neuves, typologie des logements, politique foncière, résorption de la vacance structurelle, amélioration de l'habitat existant.

Au vu de ces avis, il vous est demandé, chers collègues, aujourd'hui, d'adopter le programme local de l'habitat 2021-2026.

Un prochain courrier sera adressé à l'ensemble des communes de la métropole en demandant de bien vouloir procéder à l'affichage de la délibération d'adoption du second PLH pendant une durée de deux mois afin de rendre ce document opposable.

M. GEST : Merci à Guy PENAUD. Oui, je vous en prie.

M. DECAVE : Bonsoir. Je ne referai pas l'intervention faite lors du dernier conseil. Simplement, c'est une explication de vote sur ce qu'on considère comme une absence de clarification et d'ambition en matière de définition de la politique de logement social dans ce PLH, en matière de répartition du logement social à l'échelle du territoire de la métropole, et une absence d'ambition également en termes des formats à retenir, en termes de construction sur l'absence de référence concrète au logement très social et sur un modèle d'accession à la propriété très habituel.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir à M PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT se sont abstenus.

MM. DESCHAMPS, MÉTAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ, Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR se sont abstenus.

M. BAÏS était absent de la salle au moment du vote.

42 - CREDITS DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020. SUBVENTION DE L'ÉTAT. CONVENTION.

M. PENAUD : Créée en 2009, la dotation de développement urbain, devenue dotation de la politique de la ville en 2015, bénéficie aux villes françaises particulièrement défavorisées, comprenant des quartiers prioritaires. Son but est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendus aux habitants.

La ville d'Amiens et la communauté d'agglomération Amiens Métropole étant éligibles à cette dotation depuis 2013, 2 131 053 € peuvent être mobilisés au titre de l'année 2020.

Pour mémoire, de 2013 à 2019 : 186 projets, 119 émanant de la ville d'Amiens et 67 de la communauté d'agglomération, ont été soutenus par ces crédits d'État pour un montant total programmé de subventions de plus de 14,5 millions € : 9 400 000 pour la ville d'Amiens et 5 100 000 pour la communauté d'agglomération.

Le montant total payé, qui était de 3 900 000 € le 12 juin 2019, atteint désormais presque 7,5 millions €, soit 52 % du montant total programmé. Ce montant est satisfaisant au regard des modalités de gestion particulièrement, particulièrement des crédits en investissement, sachant que 121 projets sur les 186 retenus concernent des dépenses d'investissement.

En vertu des modalités de gestion des crédits dotation de la politique de la ville, les projets d'investissement doivent être privilégiés. En effet, les dépenses d'investissement doivent commencer dans les 2 ans suivant la signature de la convention. Les projets doivent ensuite être terminés dans les 4 ans suivant la date de commencement indiquée par le maître d'ouvrage, ce qui porte à 6 ans.

Les délais de réalisation des dépenses de fonctionnement sont, eux, beaucoup plus contraints. Les dépenses doivent commencer avant la fin de cette année, donc avant fin 2020, pour être intégralement acquittées dans le délai d'un an à compter de la signature de la convention.

Concernant la dotation 2020, sur la base des modalités d'intervention précisées dans le courrier de Madame la Préfète, le 2 avril 2020, sont éligibles les projets de fonctionnement et d'investissement qui répondent à l'un des 5 axes du contrat de ville et d'Amiens Métropole signé le 20 février 2015.

L'axe 1, en gros, c'est l'emploi.

L'axe 2, la réussite éducative.

L'axe 3, l'habitat.

L'axe 4, la santé et la tranquillité publique.

L'axe 5, le sport et la culture comme vecteurs de cohésion sociale.

Les projets doivent être situés dans l'un des six quartiers prioritaires politique de la ville et dans des zones qui sont immédiatement périphériques, donc ceci profite d'ailleurs aux habitants des quartiers prioritaires : Amiens Nord, Étouvie, Pierre Rollin, Salamandre, Marcel Paul, Condorcet, Philéas Lebègue et les Parcheminiers.

Après consultation des services et priorisation des projets par les élus de la ville d'Amiens et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, une proposition de mobilisation des crédits 2020 a été transmise à l'État le 30 juin 2020 au titre de 56 projets, pour un montant total sollicité de 2 500 000 €, soit 420 000 € de plus que le montant mobilisable.

Après instruction, l'État a retenu 55 projets en diminuant six montants dans l'enveloppe et en repoussant un seul projet, pour en demeurer à la dotation qu'il avait annoncée de 2 131 053 €.

Il est à noter que le projet concernant La Briqueterie, l'État a décidé de subventionner à 15 % du coût hors taxes au lieu des 45 sollicités, le projet étant situé en territoire de veille active. Le taux appliqué par l'État correspond à peu près au pourcentage de la population située en territoire de veille active et qui fréquente ce centre.

Le projet de la communauté d'agglomération « travaux de rénovation sports nautiques amiénois » n'a pas été retenu en raison de son inéligibilité, étant hors du périmètre retenu.

Donc, pour ce qui concerne Amiens Métropole, donc Amiens Métropole avait présenté 21 dossiers répartis pour 7 en fonctionnement et 14 en investissement.

Voilà, mes chers collègues. Je vous propose d'approuver la convention attribuant à Amiens Métropole les crédits 2020 de la politique de la ville et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue, pour ce rapport très détaillé. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Ce n'est pas une question. C'est juste une petite remarque pour l'avenir et pour le mandat. Nous voterons bien sûr ces budgets qui sont très importants pour les quartiers et pour le développement social urbain. Simplement, nous aimerions, en tant qu'opposition constructive, être associés aux prochaines décisions sur ces dossiers politique de la ville, ayant une expertise et représentant beaucoup d'Amiénois sur... ici, comme vous-mêmes.

M. GEST : Bien. Je mets aux voix ce rapport s'il n'y a pas d'autres interventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS 2021-2022.

M. SAVREUX : Cette actualisation de la grille tarifaire du parc zoologique intervient tous les 2 ans, et il convient donc de réviser les tarifs pour les années 2021-2022.

Vous le savez, nous avons inauguré, cette année, deux nouvelles zones : la zone Archipels, qui accueille notamment les tigres de Sumatra, et la zone Rivages, qui accueille entre autres les manchots de Humboldt, et puis nous aurons évidemment, dans quelques semaines, l'ouverture très attendue du restaurant Le Pavillon Bleu.

Il s'agit donc d'actualiser les tarifs pour 2021-2022 pour que la politique tarifaire du zoo soit en cohérence avec ces nouvelles installations, cette nouvelle offre qui existe dans le parc, mais aussi pour répondre aux nouveaux besoins qui ont été identifiés par le parc zoologique, comme par exemple la nécessité de facturer des prestations qui ont lieu hors les murs, en l'occurrence dans les écoles.

Notre objectif évidemment, c'est d'aboutir à une offre tarifaire très équilibrée en gardant des tarifs très attractifs pour les publics de proximité, en l'occurrence les habitants d'Amiens Métropole, et en faisant peser la hausse des tarifs essentiellement sur les visiteurs extérieurs, en l'occurrence les touristes.

Deux exemples. Par exemple, l'entrée adulte va augmenter de 1,50 € ; 1 € de hausse pour les tarifs réduits, ce sont des tarifs qui s'adressent plus précisément pour les touristes. En revanche, l'abonnement annuel, qui s'adresse plus spécifiquement aux Amiénois, lui, sera réduit de 1 € et il sera à 25 €. Les Amiénois, d'ailleurs, ne s'y sont pas trompés puisqu'ils ont massivement opté pour l'abonnement annuel qui a connu, cette année, une hausse de 76 % grâce justement à l'arrivée des deux nouvelles zones dont je vous parlais tout à l'heure.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération et ses annexes.

M. GEST : Très bien. Merci pour ce rapport. Y a-t-il des questions ? Non ? Oui, je vous en prie.

M. BARA : Alors, nous voterons contre cette nouvelle augmentation tarifaire du parc zoologique municipal.

Un petit rappel : été 2020, période de déconfinement, le parc zoologique a rencontré un vif succès, et cela va de soi, sur les Journées du patrimoine. Je fais référence au tarif à 1 €. Cette fréquentation en hausse est le résultat d'un climat social et économique urgent.

Le confinement a fait son retour. Quel signe donnerait-on aux habitants de notre métropole en augmentant le tarif du parc zoologique à l'heure où nous leur demandons de restreindre leur vie sociale et familiale, au moment où de plus en plus de familles sombrent dans la pauvreté ? En 2017, une famille avec deux enfants, le tarif est de 18 €. Il passerait à 24 € en 2021.

Le déconfinement doit s'organiser aussi dans une logique qui prend en compte ce contexte social morose. L'urgence sociale pourrait même nous interroger sur l'opportunité de continuer l'extension du zoo, mais nous en parlerons certainement lors du débat d'orientations budgétaires.

Merci.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que Pierre SAVREUX souhaite répondre sur ce sujet ?

M. SAVREUX : Oui, Monsieur le Président. Simplement quelques éléments, pour vous dire qu'effectivement les tarifs du zoo d'Amiens Métropole restent bien en deçà des tarifs qui sont pratiqués dans des zoos de taille comparable. Je prends par exemple Mulhouse. On est sur un tarif qui est à 16 €. Nous, nous sommes à 9 €. La ménagerie du Jardin des plantes à Paris est à 13 €, nous sommes à 9 €. Et je vous rappelle : même si ces zoos ne sont pas comparables, qu'il est moins cher d'acheter un abonnement annuel (25 €) que de payer une entrée enfant pour une journée au zoo de Beauval qui est à 27 €. Donc, il faut aussi ramener les choses dans leur contexte.

Je rappellerai aussi tous les avantages que nous avons créés au fil des années pour les publics de proximité et une politique tarifaire très attractive pour les publics de proximité.

Quelques exemples : l'abonnement annuel, effectivement, qui va baisser de 1 €, je le disais tout à l'heure, pour 25 €, ce qui est très attractif lorsqu'on veut s'y rendre plusieurs fois.

Nous faisons en sorte également que les Amiénois qui vont prendre leur abonnement, c'est une nouveauté de cette année, puissent déduire du prix de l'abonnement annuel la prestation qu'ils ont payée dans la journée. Ce n'était pas possible jusqu'alors.

Nous essayons aussi d'envoyer un message vis-à-vis des écoles. Nous allons créer un tarif réduit pour les prestations pédagogiques, je prends cet exemple-là, qui sont réservées par exemple en période de basse saison. On passerait de 60 € à 50 €.

Vous parliez, tout à l'heure, de l'entrée à 1 € pour les Journées du patrimoine. Nous maintenons évidemment cette entrée à 1 €. Ça fonctionne très bien puisque près de 8 000 Amiénois s'y sont rendus pour l'édition 2020.

Et évidemment, je parle sous le contrôle de ma collègue, Mathilde ROY, il y a également toute la politique très ambitieuse qui est portée par la ville d'Amiens, notamment par le CCAS dans le cadre du Noël solidarité, et qui permet aux enfants des familles les plus défavorisées de la commune d'accéder gratuitement au zoo d'Amiens avec un parent accompagnant. J'y ajoute la décision de Madame le Maire de cette année, et qui a été annoncée par Hélène BOUCHEZ en conseil municipal, d'offrir à tous les petits Amiénois une entrée gratuite au zoo l'année prochaine en remplacement du spectacle du cirque qui a été annulé.

Donc, je ne pense vraiment pas qu'on puisse nous faire de reproches sur la politique tarifaire du parc zoologique d'Amiens Métropole.

M. GEST : Très bien. Merci beaucoup à Pierre SAVREUX de toutes ces précisions.

J'ajouterai qu'évidemment l'offre n'étant plus la même, il va de soi que nous avons envisagé, dès l'idée du développement du zoo, d'en adapter le tarif à la prestation qui est fournie.

Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DESBUREAUX, Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir M. PRADAT), MM. BARA, VOULMINOT (pouvoir à Mme THÉROUIN), DÉCAVÉ, PRADAT ont voté contre.

44 - AMIENS. COLLEGE ROSA PARKS. DISPOSITIF ORCHESTRE AU COLLEGE. CONVENTION PLURIANNUELLE 2019-2022.

M. SAVREUX : Collège Rosa Parks où là il s'agit de s'intéresser au dispositif orchestre au collège qui est le supplément de l'orchestre à l'école qui est un dispositif qui a été inventé il y a quelques années et qui a pour vocation d'encourager, de faciliter la pratique instrumentale. Très concrètement, on prête gratuitement un instrument aux enfants, ce qui leur permet évidemment, en complément de leur formation scolaire, de recevoir une formation spécifique dans le domaine de la musique. C'est un dispositif qui n'existait, jusqu'à il y a peu, que dans les écoles et l'idée, c'était évidemment de pouvoir prolonger cette formation au-delà de la primaire, au collège donc.

Dans la continuité donc des dispositifs « orchestres à l'école » qui sont menés depuis 2007 dans les écoles Georges Quarante d'Étouvie et Lesot B d'Amiens-Nord, le collège Rosa Parks d'Étouvie a souhaité faire bénéficier les élèves volontaires d'un prolongement de ce projet à travers le dispositif « Orchestre au Collège ».

Le Diapason, qui est un équipement en régie, une école de musique située à proximité de l'établissement scolaire, est l'acteur central de ce dispositif d'éducation artistique et il est financé à

ce titre par le département de la Somme, puisqu'il s'agit d'une compétence du département, à hauteur de 11 000 €, somme complétée par l'apport de 7 000 € du collège.

C'est pourquoi je vous propose, chers collègues, d'approuver et d'autoriser le président à signer la convention pluriannuelle 2019/2022 qui a été rédigée afin d'encadrer le dispositif sur le plan pédagogique, culturel et financier. Elle précise que le collège est responsable du projet et de sa viabilité, notamment financière.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. RIFFIOD n'a pas pris part au vote.

45 - ASSOCIATION LE TAS DE SABLE – CHÈS PANSES VERTES. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019/2022.

M. SAVREUX : Vous le savez, Amiens Métropole accompagne les partenaires culturels et artistiques structurants de son territoire. Et en l'occurrence, l'association « Le Tas de sable – Chès Panses vertes », porte un projet artistique et culturel très ambitieux, qui capitalise sur plusieurs années d'exercice de son activité, et qui d'ailleurs, au regard de sa reconnaissance nationale et internationale, pourrait bientôt briguer le futur label de centre national de la marionnette.

Je vous propose donc d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs qui a pour objet d'établir le cadre contractuel entre cette association et ses partenaires publics, en l'occurrence l'État, la région Hauts-de-France, le département de l'Oise et Amiens Métropole, pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la structure. C'est une convention qui permet de définir les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets ainsi que les modalités de financement.

Il convient donc d'autoriser, mes chers collègues, le président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s) pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - ÉTOUVIE. ASSIETTE FONCIERE NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE DU SECTEUR OUEST. ACQUISITION.

M. SAVREUX : Un beau projet effectivement porté par l'État, par Amiens Métropole et les partenaires qui entre dans la stratégie de rénovation et de restructuration urbaine du quartier Étouvie. Dans le cadre du projet de construction de cette médiathèque au sein du quartier Étouvie, je vous propose d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la ville d'Amiens, des parcelles communales cadastrées section MN n°s 264p, 265p et 234 ainsi que d'une partie du domaine public routier, appartenant à la ville d'Amiens pour une superficie totale d'environ 1886 m².

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE CAP SAMARO SAS SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2018.

M. DUFLLOT : Le contrat de délégation de service public passé donc entre Cap Samaro et Amiens Métropole le 31 mars 2017 prévoit que le délégataire produise un rapport annuel au plus tard 6 mois après le terme de chaque exercice.

La société Cap Samaro a donc transmis son rapport annuel d'activité pour l'année 2018.

Pour le résumer, ce rapport fait état, au 31 décembre 2018, à savoir à peu près 13 mois après le début de la construction du centre aquatique, des travaux démarrés, soit la réalisation des finitions de peinture, des revêtements de sol et des faux plafonds, la réalisation des travaux de voirie-réseaux, le démarrage du bassin extérieur, l'avancement du carrelage dans la halle bassin, la finalisation des travaux de bardage et la pose des menuiseries intérieures. C'est à peu près en fait tout sur principalement les événements de ce rapport 2018.

À partir de 2019, on va commencer l'exploitation à partir du 3 juillet, puisque c'est la date d'ouverture au public, et on pourra faire un point effectivement sur le prochain rapport de ce premier semestre d'exploitation, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Donc, nous prenons acte de ce rapport.

DONT ACTE

48 - GRATTEPANCHE. SAINT SAUFLIEU. ALIMENTATION EN EAU POTABLE. ACHAT D'EAU AUPRES DU SIAEP D'ORESMAUX. CONVENTION.

M. MAQUET : Par délibération en date du 15 décembre 2009, Amiens Métropole a approuvé l'achat d'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable le SIAEP d'Oresmaux pour l'alimentation en eau potable des communes de Grattepanche et de Saint Sauflieu.

La convention est arrivée à échéance au 1^{er} janvier 2020 et je vous propose d'approuver une nouvelle convention à intervenir avec le SIAEP pour une durée de 10 ans.

Le prix unitaire reste celui fixé par le SIAEP dans la convention initiale, après actualisation, soit 0,86 € HT, auquel s'ajoute la redevance « Prélèvement de la ressource » fixée par l'Agence de l'eau. La dépense annuelle est d'environ 90 000 € HT.

Il convient donc, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - SEUX. GESTION POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE. SIAEP DU SAINT LANDON. CONVENTION.

M. MAQUET : Donc, le point 49, convention entre le site du Saint Landon la CAM pour alimenter le village de Seux, le beau petit village de Seux avec sa belle petite mairie et sa mare à canards. Ça, c'est un complément bien sûr à ce rapport.

Suite à l'intégration de la commune de Seux à la communauté d'agglomération Amiens Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, il convient d'approuver la convention entre Amiens Métropole et le SIAEP du Saint Landon.

En effet, un arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 qui porte sur le retrait de la commune de Seux du SIAEP du Saint Landon prévoit qu'une convention de gestion relative à l'organisation de la compétence Eau doit être conclue entre Amiens Métropole et le SIAEP, qui dispose de moyens de production et de stockage permettant l'alimentation des administrés de la commune de Seux.

Il convient par ailleurs d'approuver les tarifs annexés à la délibération et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MAQUET : Un petit complément. Il y a Monsieur DUFLOT qui me demande combien de canards dans la mare. Je n'ai pas le nombre de canards.

50 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2018.

M. DUFLOT : Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est un document produit tous les ans pour chaque service d'eau et d'assainissement dont l'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Vous l'avez bien sûr en pièce jointe, ce rapport. Il fait 50 pages. Il est intéressant quand même.

Vous avez deux parties : la partie eau potable et la partie assainissement où vous avez une description à la fois des points de captage, je ne vais pas faire l'ensemble des thèmes mais l'ensemble des... Le linéaire du réseau, qui est important quand même en eau potable. On est sur 932 kilomètres. Le nombre d'abonnés, le volume d'eau, les recettes d'exploitation, la tarification, la qualité de l'eau par des analyses à la fois par l'ARS et surtout par nos services. Voilà. Le taux de réclamation. Voilà un petit peu ce qu'on retrouve dans le rapport.

Et également en deuxième partie, en assainissement, où on a un linéaire quand même, à titre d'information, de 666 kilomètres, voilà, les communes en ANC (assainissement non collectif), et ceux en collectif, les quantités de boues. Voilà, il y a beaucoup d'informations sur ce rapport.

Et donc je vous invite à prendre acte de ce rapport sur le prix de la qualité de service. Je vous propose d'approuver ce rapport qui sera transmis aux services de la préfecture.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, ce rapport fait état de difficultés de certains habitants à payer les factures d'eau. Aussi, nous proposons donc que la métropole mette en place une tarification sociale et la mensualisation des factures pour faciliter le paiement, parce que les factures arrivent des fois à plusieurs mois et c'est difficile pour certains foyers.

M. MAQUET : Je peux répondre, Monsieur le Président ?

M. GEST : Je vous en prie.

M. MAQUET : D'accord. OK. Comme vous avez pu le préciser tout à l'heure sur une première question qui avait été abordée concernant la trimestrialisation et la mensualisation, à titre personnel et bien sûr en complément du président et inversement, nous sommes déjà sur un travail d'étude sur la mensualisation, pas dans l'immédiat mais pour l'année 2021, et nous aurons l'occasion de vous apporter des précisions sur l'évolution de ce dossier.

M. GEST : Très bien. C'est un sujet qu'on avait déjà évoqué le mois dernier.

Je mets aux voix ce rapport. Non ! Je vais encore me faire réprimander par Carole CABURET. Donc, nous prenons acte de ce rapport.

DONT ACTE

51 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS. ANNEE 2018.

MME SAVARIEGO : Donc maintenant, il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et le traitement des déchets ménagers. Donc en fait, les indicateurs financiers, donc le coût complet du service en 2018 est de 116,96 € par habitant, en baisse de 8,5 % par rapport à 2017.

M. GEST : Bien.

MME SAVARIEGO : Ce constat s'explique par une baisse de taux de la tonne de 10 %. Donc ce qui est intéressant de souligner, c'est le prix par an et par habitant de la collecte et du traitement des ordures ménagères qui est de 58 €, contre 16 € pour les emballages et seulement 1 € pour le verre. Donc, ça démontre l'intérêt évident de poursuivre les démarches et en encourageant le tri des emballages par les habitants. Voilà. Et après, le poids total des déchets gérés par le service en 2018 par rapport à 2017 a augmenté de 4 % et en fait il s'agit d'une augmentation liée à l'intégration des 6 nouvelles communes. Voilà.

M. GEST : Merci, Isabelle SAVARIEGO, pour ce rapport qui, peut-être, a suscité des questions. Non. On va en prendre acte, n'est-ce pas, Madame CABURET ? Comme des rapports précédents.

DONT ACTE

52 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PROGRAMME GLOBAL D'ACTION EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au profit du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le cadre de son opération visant à dynamiser l'action en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire. Le coût total du programme est estimé à 5 496,46 €.

Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Bien.

MME SAVARIEGO : Voilà.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU AVEC LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N°2.

M. DECLE : Mes chers collègues, le camping du Parc des Cygnes est un terrain dont la ville est propriétaire, la métropole est collectivité compétente et la SPL Vallée Idéale est gestionnaire dans le cadre d'un bail emphytéotique de 18 ans qui a été contracté par ces trois personnes morales en 2019.

Pour améliorer l'attractivité du camping, la SPL a fait une série d'investissements à hauteur de 187 500 € hors taxes qui ont déjà été réalisés, donc notamment deux tipis de 4 personnes, une cabane en bois, un espace détente et restauration 24h/24 dans lequel il y a notamment un distributeur de boissons et de plats à réchauffer, des améliorations extérieures du bloc sanitaire, le remplacement de l'équipement de vidange et d'alimentation en eau des camping-cars, l'amélioration du paysage notamment par un travail d'élagage des arbres, le renforcement des sols et un barbecue collectif adapté pour 60 personnes.

Et donc à côté de ce projet, le conseil départemental a lancé un appel à projets qui s'appelle « Renforcer l'attractivité de l'hôtellerie de plein air » auquel on souhaite candidater pour qu'il puisse financer à hauteur de 50 000 € hors taxes les investissements réalisés. Et pour ce faire, il ne faut pas que ce soit la SPL qui candidate mais Amiens Métropole, car seuls les collectivités et les syndicats mixtes peuvent candidater à cet appel à projets. Il faut donc que ce soit Amiens Métropole qui finalement finance les investissements dont on vient de parler. Il faut donc rédiger un avenant au bail emphytéotique disant qu'Amiens Métropole peut prendre en charge ces investissements (c'est le point 53), pour ensuite pouvoir candidater à l'appel à projets du conseil départemental (c'est le point 54).

C'est pourquoi, je vous propose donc d'approuver cet avenant, d'autoriser Monsieur le Président à le signer et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide du conseil départemental ainsi qu'à signer tous les actes et les documents se rapportant à la présente délibération.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ? Non. Je vais les mettre aux voix successivement. Le 53.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - AMIENS. CAMPING COMMUNAUTAIRE DU PARC DES CYGNES. PROJET DE DEVELOPPEMENT ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME.

M. GEST : Le 54. Même vote ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je n'ai pas reçu de question orale, ni de vœu. Je vous remercie donc pour votre attention, pour le fait que vous patientiez dans la fraîcheur de cette salle. On essaiera de faire mieux la prochaine fois. Peut-être qu'il faudrait faire une pause pour faire un peu d'exercice physique. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 7 décembre prochain pour notre... le 17 décembre prochain pour notre dernière réunion de l'année 2020. Bonne fin de soirée !

La séance est levée à 21 H 10.

Le Président de séance,



Alain GEST

